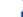



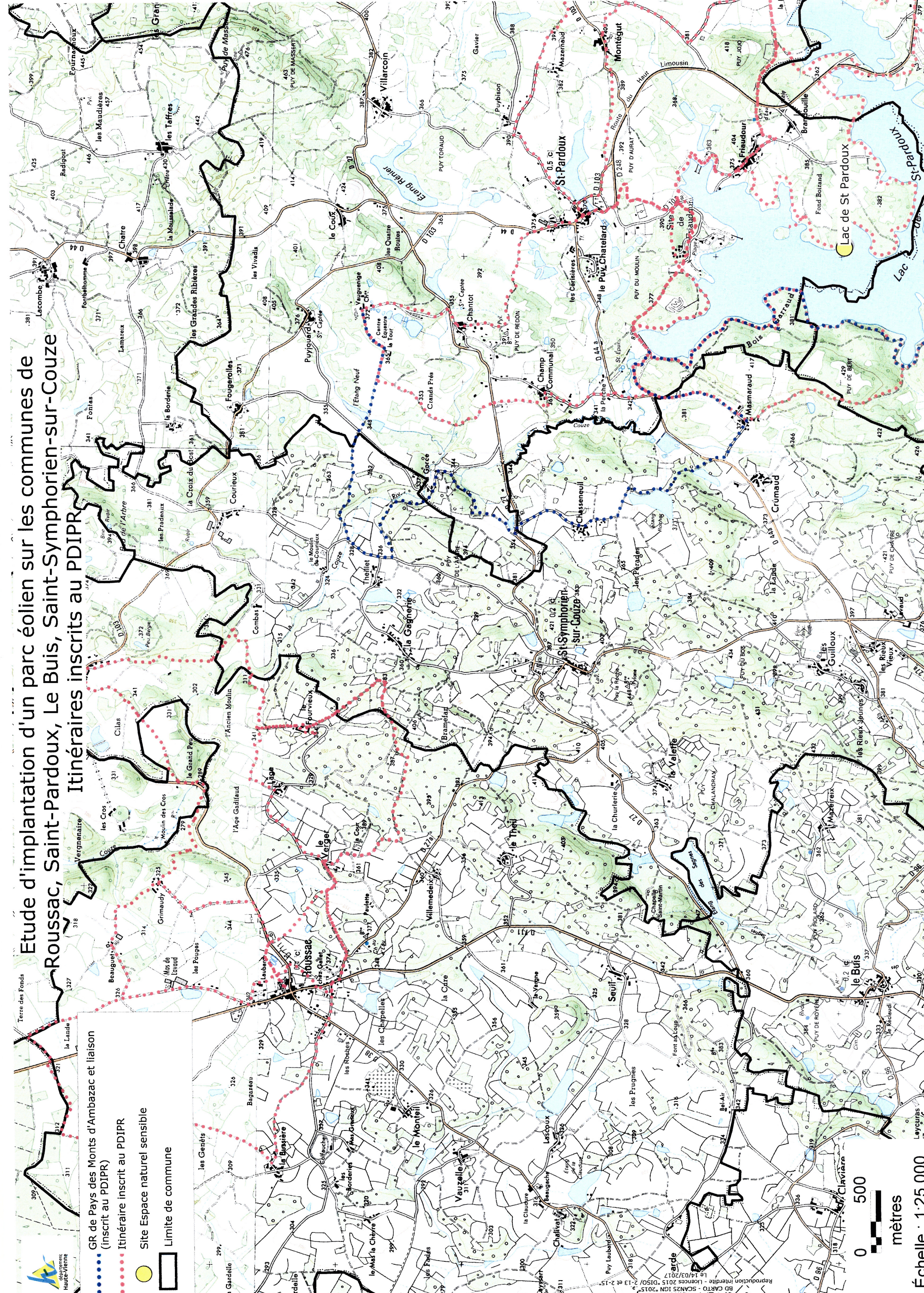


# Etude d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Roussac, Saint-Pardoux, Le Buis, Saint-Symphorien-sur-Couze Itinéraires inscrits au PDIPR

-  GR de Pays des Monts d'Ambazac et liaison (inscrit au PDIPR)
-  Itinéraire inscrit au PDIPR
-  Site Espace naturel sensible
-  Limite de commune



Reproduction interdite - Licences 2015 IGN "D150" 2-13 et 2-15  
Le 14/03/2017  
BD CARTO - SCAN25 IGN "2015"







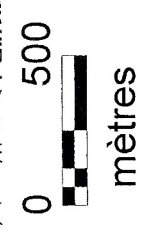
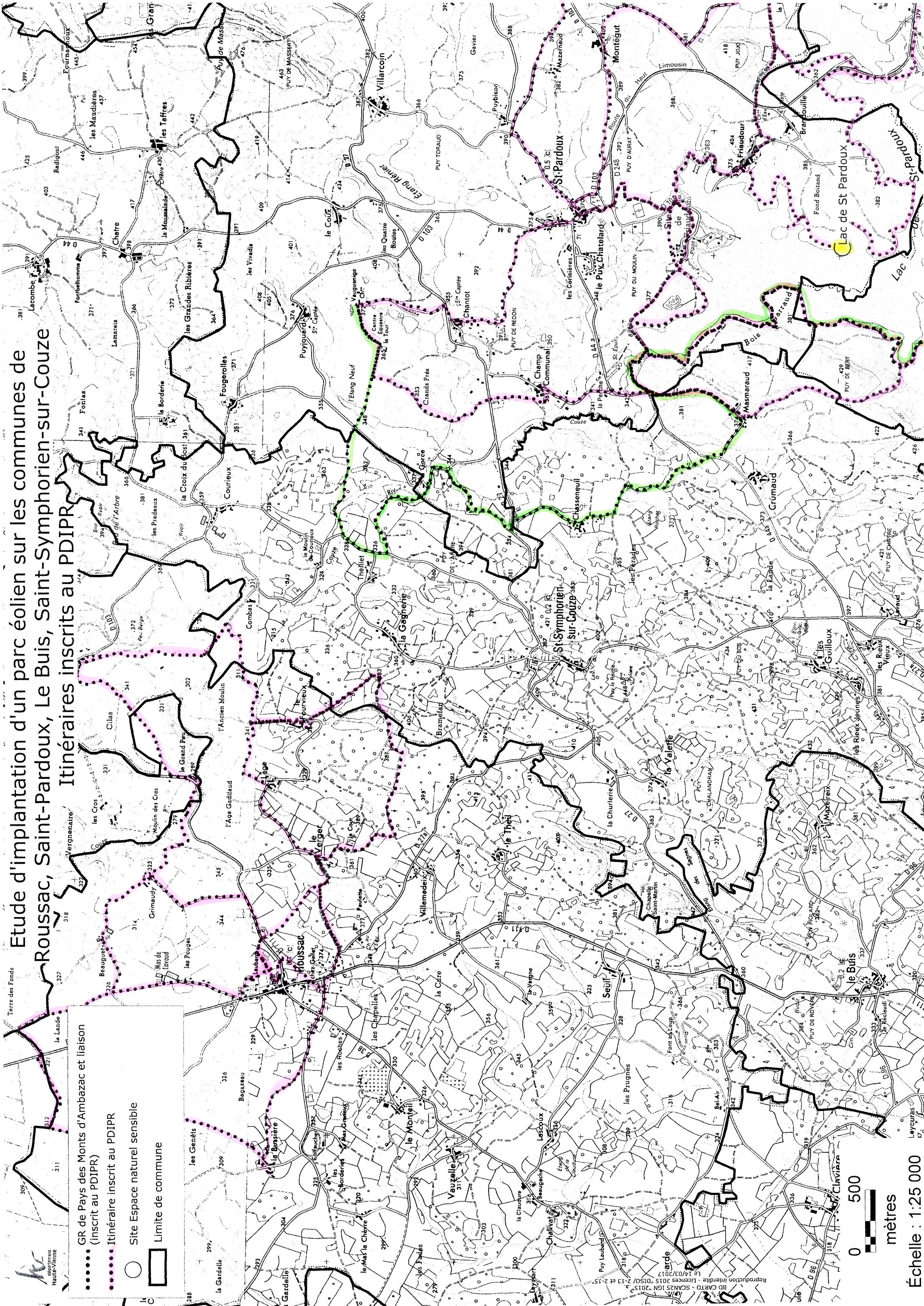
Echelle : 1:25 000  
mètres





# Etude d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Roussac, Saint-Pardoux, Le Buis, Saint-Symphorien-sur-Couze Itinéraires inscrits au PDIPR

-  GR de Pays des Monts d'Ambazac et liaison (inscrit au PDIPR)
-  Itinéraire inscrit au PDIPR
-  Site Espace naturel sensible
-  Limite de commune



Échelle : 1:25 000

BD CARTO - SCANS25 IGN "2015"  
 Reproduction interdite - Licences 2015 "D150/2-13 et 2-15"  
 Le 14/03/2017





Pôle déplacements et aménagement  
Direction du développement local et de l'environnement  
Service habitat urbanisme aménagement foncier  
Affaire suivie par : Karine TOMMASI  
☎ : 05.44.00.16.36  
Fax : 05.44.00.10.18  
PDA/DDLE/SHUAF/2017/n° 8180/00024

Madame Pauline PAGE  
IDE Environnement  
4, rue Jules Védrières  
BP 94204  
31031 TOULOUSE Cedex 4

Limoges, le **30 MAI 2017**

Objet : Consultation dans le cadre d'un projet éolien.  
Communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux, Le Buis.

Madame,

Vous m'avez fait savoir que le bureau d'études « IDE Environnement » procédait actuellement à l'étude d'un projet de parc éolien sur les communes indiquées en objet et vous souhaitez recueillir les données relatives aux comptages routiers et à l'accidentologie sur ce secteur.

En complément de mon courrier en date du 4 mai 2017, vous trouverez ci-après les informations concernant le trafic routier sur les voies départementales situées dans le périmètre de la zone d'étude du projet ainsi que les prescriptions techniques se rapportant à ces voies :

trafic routier :

- RD n° 27 au P.R. 25+000 : 273 VL/jour et 19 PL/jour ;
- RD n° 27 au P.R. 25+350 : 269 VL/jour et 12 PL/jour ;
- RD n° 27A au P.R. 1+000 : 248 VL/jour et 12 PL/jour ;
- RD n° 27A au P.R. 4+096 : 155 VL/jour et 11 PL/jour ;
- RD n° 44A au P.R. 1+900 : 216 VL/jour et 12 PL/jour ;
- RD n° 103 au P.R. 7+000 : 73 VL/jour et 2 PL/jour ;
- RD n° 711 au P.R. 16+000 : 350 VL/jour et 16 PL/jour.

Au niveau de l'accidentologie sur ces routes départementales, aucun accident n'est à signaler depuis l'année 2014.

les prescriptions techniques :

- le raccordement électrique du parc éolien au poste de transformation devra privilégier dans la mesure du possible, un passage en dehors de l'emprise publique départementale, pour éviter les emprunts longitudinaux sous chaussées ou sous accotements très étroits ;
- une distance égale au moins à 1,5 fois la hauteur totale de l'ouvrage (fût + pôle) devra séparer l'éolienne de la limite du domaine public départemental suivant décision de la Commission permanente du Conseil général du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

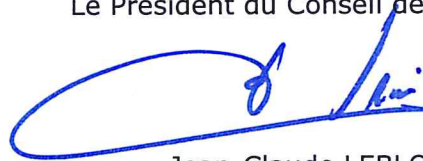
.../...

- dans le cas de réalisation de plusieurs centrales éoliennes, le regroupement des accès au domaine public en un accès unique devra être recherché, l'emplacement sera alors déterminé en accord avec les services du Département ;
- le tracé du transport d'acheminement des éléments des éoliennes devra être étudié en fonction des contraintes des routes départementales et notamment des ouvrages d'art avec les limitations de tonnage. Ce tracé devra être validé par les services du Département avant l'acceptation du permis.

Les services du Conseil départemental restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire si nécessaire.

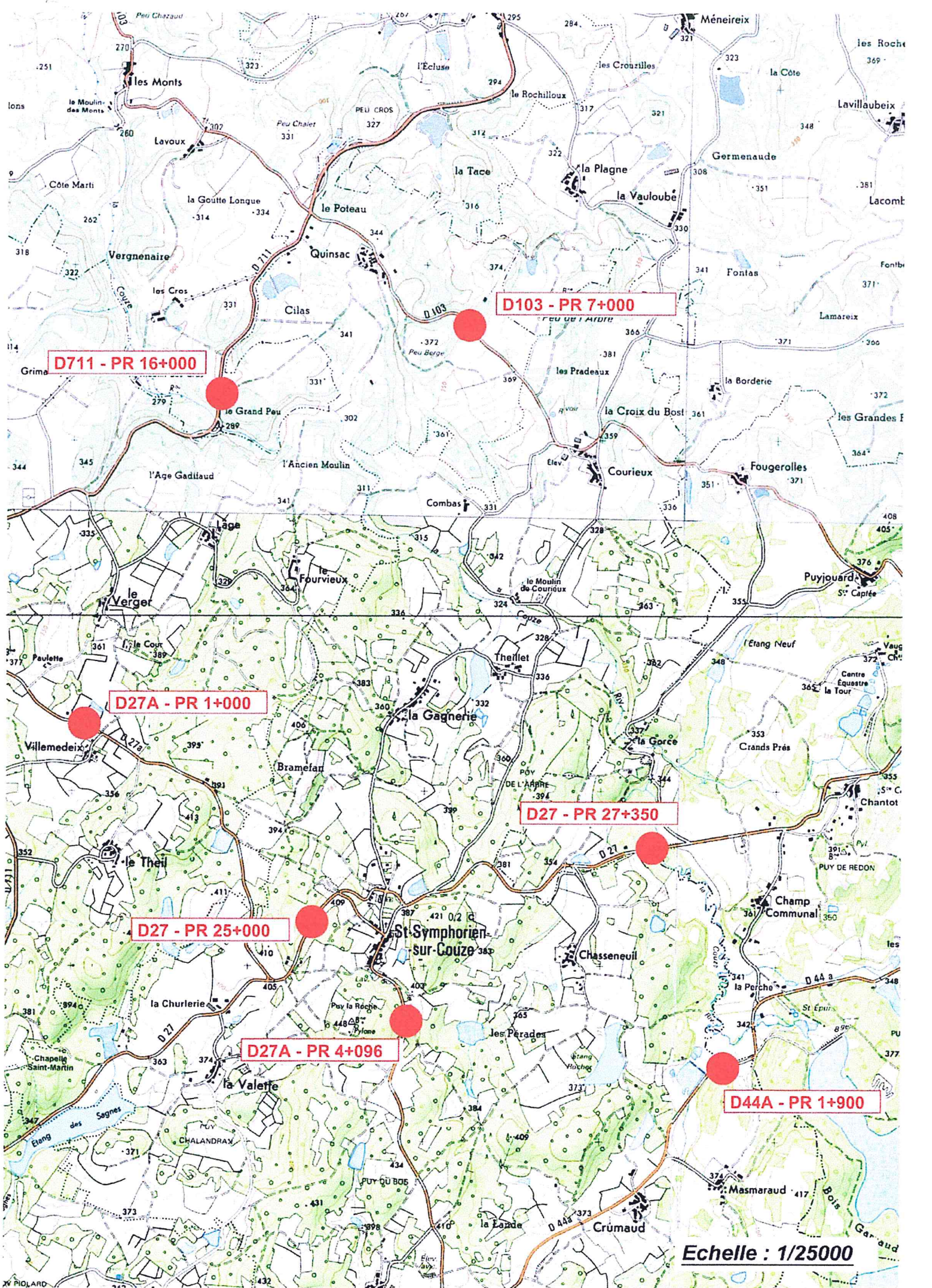
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS





**D711 - PR 16+000**

**D103 - PR 7+000**

**D27A - PR 1+000**

**D27 - PR 27+350**

**D27 - PR 25+000**

**D27A - PR 4+096**

**D44A - PR 1+900**

**Echelle : 1/25000**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale  
des territoires

Service urbanisme et Habitat  
unité planification

dossier suivi par : Jean-Michel Desbordes  
tél. : 05 55 12 95 23 – fax : 05 55 12 90 99  
courriel : jean-michel.desbordes@haute-vienne.gouv.fr



Le directeur

à

IDE Environnement  
4, rue Jules Védrine  
BP94204  
31031 Toulouse cedex 4

objet : Projet d'implantation d'un parc éolien sur les  
communes de Saint-Symphorien-sur-Couze,  
de Roussac, de Saint-Pardoux et du Buis –  
Servitudes d'utilité publique

Limoges, le **21 MARS 2017**

réf :  
v/réf : Courrier du 23 février 2017

Dans le cadre des études d'un projet de parc éolien par EDF Énergies Nouvelles, vous avez souhaité connaître l'existence d'éventuelles contraintes susceptibles d'impacter ce projet.

J'ai l'honneur de vous adresser les plans ainsi que les listes des servitudes d'utilité publique connues par notre service sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, de Roussac, de Saint-Pardoux et du Buis.

J'attire votre attention sur le fait qu'hormis les servitudes PM1, PM2 et PM3 dont nous assurons la gestion, les autres vous sont transmises en tant qu'alertes. Pour de plus amples renseignements les concernant, vous voudrez bien prendre l'attache des gestionnaires de ces dernières.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, le territoire de la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze est régi par le règlement national d'urbanisme, la commune de Saint-Pardoux possède un plan local d'urbanisme et les communes de Roussac et du Buis disposent de cartes communales. Les communes étant propriétaires de leur document d'urbanisme, vous devrez prendre contact avec ces dernières pour en obtenir des copies papier ou informatiques.

À toutes fins utiles, je vous informe, également, qu'une carte des projets éoliens, ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire au 25 mai 2016, peut être consultée sur le site geolimousin à l'adresse :

[www.geolimousin.fr/accueil/cartotheque/57\\_18865/situation\\_de\\_leolien\\_au\\_01072015](http://www.geolimousin.fr/accueil/cartotheque/57_18865/situation_de_leolien_au_01072015)

Afin de disposer de plus amples renseignements sur les implantations projetées, je vous invite à vous rapprocher des communes concernées par ces dispositifs.

L'adjoint au chef de service,

  
Emmanuel Joly

P.J. : 1 plan et 4 listes  
Copie :





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

direction départementale  
des territoires

Service urbanisme et Habitat  
unité planification

dossier suivi par : Jean-Michel Desbordes  
tél. : 05 55 12 95 23 – fax : 05 55 12 90 99  
courriel : jean-michel.desbordes@haute-vienne.gouv.fr



Le directeur

à

IDE Environnement  
4, rue Jules Védrine  
BP94204  
31031 Toulouse cedex 4

objet : Projet d'implantation d'un parc éolien sur les  
communes de Saint-Symphorien-sur-Couze,  
de Roussac, de Saint-Pardoux et du Buis –  
Servitudes d'utilité publique

Limoges, le **21 MARS 2017**

réf :  
n° : Courrier du 23 février 2017

Dans le cadre des études d'un projet de parc éolien par EDF Énergies Nouvelles, vous avez souhaité connaître l'existence d'éventuelles contraintes susceptibles d'impacter ce projet.

J'ai l'honneur de vous adresser les plans ainsi que les listes des servitudes d'utilité publique connues par notre service sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, de Roussac, de Saint-Pardoux et du Buis.

J'attire votre attention sur le fait qu'hormis les servitudes PM1, PM2 et PM3 dont nous assurons la gestion, les autres vous sont transmises en tant qu'alertes. Pour de plus amples renseignements les concernant, vous voudrez bien prendre l'attache des gestionnaires de ces dernières.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, le territoire de la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze est régi par le règlement national d'urbanisme, la commune de Saint-Pardoux possède un plan local d'urbanisme et les communes de Roussac et du Buis disposent de cartes communales. Les communes étant propriétaires de leur document d'urbanisme, vous devrez prendre contact avec ces dernières pour en obtenir des copies papier ou informatiques.

À toutes fins utiles, je vous informe, également, qu'une carte des projets éoliens, ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire au 25 mai 2016, peut être consultée sur le site géolimousin à l'adresse :

[www.geolimousin.fr/accueil/cartotheque/57\\_18865/situation\\_de\\_leolien\\_au\\_01072015](http://www.geolimousin.fr/accueil/cartotheque/57_18865/situation_de_leolien_au_01072015)

Afin de disposer de plus amples renseignements sur les implantations projetées, je vous invite à vous rapprocher des communes concernées par ces dispositifs.

L'adjoint au chef de service,

  
Emmanuel Joly

P.J. : 1 plan et 4 listes  
Copie :



Liste des servitudes d'utilité publique de la commune de : SAINT SYMPHORIEN SUR COUZE (Etat du : 9-3-2017)

N°	Code	Intitulé de la servitude	Acte de création	Service responsable	Observations
8700545	AC2	- Ensemble formé par le Lac de St Pardoux et ses abords	Site inscrit le 15.12.1980	DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8700573	ASI	- Captage de Rieux-Vieux protégé par 2 périmètres de protection: - dans le périmètre de protection immédiat parcelle n° 172 section AO qui s'étend 5 m à l'aval 25 m de part et d'autre du puits et 25 m à l'amont jusqu'au chemin qui relie les hameaux des Rieux-Vieux et Lavaud sur une superficie 13 a 50 ca. il est propriété de la commune et entièrement clos. Toutes activités y seront interdites à l'exception de la fenaison. - Dans le périmètre de protection rapproché couvrant le surplus de la parcelle 172, la parcelle n° 157, n° 160, 161,163, 150, 152, 158 section AO, parcelles n° 174, 167, 172, 168, 178, 166, 169 , 170, 173, 171, 92, 179, 177, 175, 91, 176 section AV, parcelles n° 162, 151, 153 section AO. Dans ce périmètre sont interdits : - tous dépôts ou rejets de produits solides ou liquides susceptibles d'altérer la qualité des eaux (eaux usées, purins,ordures ménagères, fumiers, hydrocarbures). - toutes constructions, escavations (puits) activités industrielles. - la création d'étangs.	Arrêté de DUP le 22.12.1976	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.
8701059	ASI	- Captage de Courieux protégé par 2 périmètres de protection - dans le périmètre de protection immédiat, parcelles n°s 210 p, 228 p, 220 p, 226 p, 227 p, 229 p, 220 p, 227 p, 229 p section AB et propriété de la commune, toutes activités y sont interdites. - dans le périmètre de protection rapproché couvrant les parcelles n°s 240, 230, 210p, 246, 40, 220p, 221, 229p, section AB.sont interdits: l'ouverture et le remblaiement d'excavations, tout sondage et forage, l'exploitation de carrières et de gravières, les travaux miniers, le déboisement, la création d'etangs, tout terrassement sauf celui nécessité par les ouvrages ou bâtiments autorisés (paragraphes C et D de l'arrêté) le dépôt d'ordures ménagères, immondices, vidanges en particulier, boues de station d'épuration, détritrus de toutes sortes tels que déchets industriels, fumiers, Les déversements, les réservoirs, dépôts, canalisations d'hydrocarbures, produits radioactifs, produits chimiques, eaux usées traitées ou non, purins, lisiers et tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux. Cependant les dépôts de fumiers, réservoirs de purins, lisiers, eaux usées, réservoirs d'hydrocarbures pourront être autorisés sur demande après avis du C.H.	Arrêté préfectoral du 6.09.1979	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.
8701436	ASI	Protection sanitaire du captage de Mazeireix  1° un périmètre de protection immédiat  constitué des parcelles figurant au cadastre des communes de LE BUIS et de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE et désignés ci-après :  Commune de LE BUIS :  parcelles 275- 495- 496- 497 - section B -  Commune de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE :	Arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1998.	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er aout 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.



		<p>parcelle 336 - section AW -</p> <p>LA Commune de LE BUIS devra se rendre propriétaire des parcelles constituant ce périmètre. Les limites de ce périmètre seront matérialisées par une clôture suffisamment efficace pour en interdire l'accès aux animaux. Le périmètre sera régulièrement entretenu, planté en herbe maintenue rase.</p> <p>La Commune de LE BUIS devra réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder au drainage des parcelles 496 et 275 ;</li> <li>- améliorer l'efficacité de l'écoulement du ruisseau par recalibrage de son lit et s'assurer que l'ouvrage de franchissement du chemin communal assure en toutes circonstances une évacuation efficace des eaux pour que celles-ci ne s'accumulent pas dans la partie basse et ne se déversent autour du regard de captage cadastré n° 501 dont le seuil peut être franchi par débordement. pour cela, la mise en place d'une base d'un diamètre plus important pour la traversée du chemin communal et également la mise en place d'un radier étanche en périphérie de l'abri seront réalisés.</li> <li>- toutes activités, à l'exception de celles nécessaires à son entretien, à la maintenance et à l'entretien des ouvrages de captage, des installations de stockage de traitement et de distribution des eaux seront interdites sur ce périmètre.</li> </ul> <p>2°/ Un périmètre de protection rapprochée</p> <p>Commune du BUIS :</p> <p>270a&amp;b - 271 a&amp;b - 272- 273- 274- 278- 279- 280- 281a&amp;b- 282- 283- 284- 285- 286a&amp;b- 287- 288a&amp;b- 289- 491- 498a,b,&amp;c-</p> <p>Commune de SYMPHORIEN SUR COUZE :</p> <p>262 - 263- 264- 270- 271- 272- 273- 274- 275- 276- 277- 278- 281- 282- 328- 334- 335- 337-</p> <p>Les interdictions dans la totalité de ce périmètre figurent dans le présent arrêté.</p>			
8700287	I4A	- Ligne 90 KV Bellac - Le Maureix	Ouvrage ancien intégré au réseau national lors de la nationalisation d'EDF le 08.04.1946	CENTRE DE CABLES T.R.N.	Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964. Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)
8700028	PT4	SERVITUDES DELAGAGE		FRANCE TELECOM	Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.
		NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.			



Liste des servitudes d'utilité publique de la commune de : SAINT PARDOUX (Etat du : 9-3-2017)

N°	Code	Intitulé de la servitude	Acte de création	Service responsable	Observations
8700547	AC1	- Eglise	Inscrit sur inventaire des monuments historiques le 2.11.1977	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701060	AC1	Voie antique de "Combe Soleil" parcelle 1267, section F - Commune de Compreignac.	Inscrit sur inventaire des M.H le 5.02.1984	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701213	AC1	Château de Monismes situé sur la commune de Bessines sur Gartempe	Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 17 janvier 1992.	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8700545	AC2	- Ensemble formé par le Lac de St Pardoux et ses abords	Site inscrit le 15.12.1980	DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701462	AS1	Protection sanitaire du captage de CHATENET COLON exploité par le SIAEP de COUZE - GARTEMPE  Il est établi autour du captage de CHATENET COLON :  I/ un périmètre de protection immédiate (PPI)  Il comprend sur la commune de SAINT-PARDOUX - la totalité de la parcelle n° 262 de la section E  Les limites du périmètre seront matérialisées par une clôture (contour de la parcelle 262) suffisamment efficace pour en interdire la pénétration aux animaux et un portail avec serrure ou cadenas de sécurité en permettre l'accès aux seuls personnes habilitées à assurer l'entretien du périmètre et celui des ouvrages de captage.  Il doit être maintenu en herbe rase. L'assainissement de la partie sud de la parcelle, en aval du puits sera assuré, de manière à éviter la stagnation d'eau et à assurer la bonne évacuation des eaux du ruisseau, au niveau de l'ouvrage qui passe sous le chemin.	Arrêté préfectoral 2006-2425 du 11 décembre 2006	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.



		<p>2/ périmètre de protection rapprochée (PPR)</p> <p>il comprend sur le territoire de la commune de SAINT-PARDOUX :</p> <p>- la totalité des parcelles n° 140- 141- 142- 143- 145- 146- 147- 149 - 150- 151- 152- 153- 154- 155- 156- 187- 188- 189- 190- 191- 192- 193- 194- 197- 198- 199- 200- 211- 212- 213 -214- 215-216 -217- 218- 220- 227- 228- 229- 230- 231- 233- 234- 235 - 238- 239- 240- 241- 242- 243- 244- 245- 246- 247- 248- 249- 250- 251- 252- 253- 254- 255- 256- 257- 258- 259- 260- 261- 263- 264- 265- 266- 267- 268- 269- 270- 271- 272- 273- 289- 293- 294- 295- 297- 298- 299- 1649- 1708- 1709- 1710- 1712 section E</p> <p>- et partie de 237- section E.</p> <p>A l'intérieur de ce périmètre les interdictions et autorisations sont prescrites dans le présent arrêté.</p>			
8700720	EL7	<p>C.D. 44 traversée de Friaudour C.D. 44 traversée du bourg C.D. 103 traversée du Montégut.</p>	<p>A.P. du 24.06.1909 A.P. du 30.11.1905 A.P. du 23.05.1912</p>	<p>CONSEIL GENERAL de la HAUTE VIENNE</p>	<p>Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement. Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.</p>
8700743	I6	<p>CONCESSION MINIERE DE LA GARTEMPE</p>	<p>Accordée au C.E.A. le 17.07.61 Mutée à la COGEMA le 26.10.77</p> <p>EXPIRE LE 31/12/2018</p>	<p>RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO AREVA NC - Division minière</p>	<p>Périmètre à l'intérieur duquel sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du Code minier.</p>
8700754	I6	<p>CONCESSION MINIERE DE SAINT-SYLVESTRE</p>	<p>Accordée au C.E.A. le 17.07.61 Mutée à la COGEMA le 26.10.77</p> <p>EXPIRE LE 31/12/2018</p>	<p>RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO AREVA NC - Division minière</p>	<p>Périmètre à l'intérieur duquel sont applicables les dispositions des articles 71 à 73 du Code minier.</p>
8701372	JS1	<p>Base de ski nautique FREAUDOUR, section D n° 336 (terrain appartenant au SYMVACOV)</p>	<p>Application de la servitude sans formalité particulière. Article 42 de la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives.</p>	<p>DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio</p>	<p>Installation sportive dont le changement d'affectation est soumis à l'autorisation du Ministre chargé des sports en application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.</p>
8700028	PT4	<p>SERVITUDES D'ELAGAGE</p> <p>NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.</p>		<p>FRANCE TELECOM</p>	<p>Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.</p>



## Liste des servitudes d'utilité publique de la commune de : ROUSSAC (État du : 9-3-2017)

N°	Code	Intitulé de la servitude	Acte de création	Service responsable	Observations
8700432	AC1	- Croix de SAINTE ANNE située à l'entrée du chemin rural de Sainte Anne reliant le CD 27A au CR de ROUSSAC au Verger et appartenant à la commune.	Arrêté préfectoral du 15.10.85	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8700444	AC1	Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la croix dite du Buis ou du Marchand au lieu dit Croix du buis située sur la parcelle n°180 section A.- Commune du BUIS -  Périmètre de protection en partie sur la commune de ROUSSAC.	arrêté préfectoral du 28 01 86	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701351	AC1	Château de SANNAT - Communes de SAINT-JUNIEN-LES-COMBES et ROUSSAC Portant inscription au titre des monuments historiques le château avec ses dépendances et son réseau hydraulique.	Arrêté préfectoral n° 12-170 du 13 août 2012 *ABROGE* Arrêté préfectoral n° 98-551 du 12 octobre 1998* ABROGE*	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L. 621-1 du Code du patrimoine. Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.
8701138	EL7	Renoncement des plans d'alignement le long des routes départementales: C.D.7 traverse du bourg C.D.38 traverse du bourg	Délibération de la Commission permanente du Conseil Général du 14.01.2008 Plan approuvé le 19 août 1915 Plan approuvé le 19 août 1915	CONSEIL GENERAL de la HAUTE VIENNE	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement. Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.
8700287	I4A	- Ligne 90 KV Bellac - Le Maureix	Ouvrage ancien intégré au réseau national lors de la nationalisation d'EDF le 08.04.1946	CENTRE DE CABLES T.R.N.	Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964. Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)
8700028	PT4	SERVITUDES D'ELAGAGE  NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.		FRANCE TELECOM	Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.



Liste des servitudes d'utilité publique de la commune de : LE BUIS (Etat du : 9-3-2017)

N°	Code	Intitulé de la servitude	Acte de création	Service responsable	Observations
8700444	AC1	<p>Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la croix dite du Buis ou du Marchand au lieu dit Croix du buis située sur la parcelle n°180 section A.- Commune du BUIS -</p> <p>Périmètre de protection en partie sur la commune de ROUSSAC.</p>	arrêté préfectoral du 28 01 86	DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles) DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN) STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	<p>Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.</p> <p>Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.</p>
8701436	AS1	<p>Protection sanitaire du captage de Mazeireix</p> <p>1° un périmètre de protection immédiat</p> <p>constitué des parcelles figurant au cadastre des communes de LE BUIS et de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE et désignés ci-après :</p> <p>Commune de LE BUIS :</p> <p>parcelles 275- 495- 496- 497 - section B -</p> <p>Commune de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE :</p> <p>parcelle 336 - section AW -</p> <p>La Commune de LE BUIS devra se rendre propriétaire des parcelles constituant ce périmètre. Les limites de ce périmètre seront matérialisées par une clôture suffisamment efficace pour en interdire l'accès aux animaux. Le périmètre sera régulièrement entretenu, planté en herbe maintenue rase.</p> <p>La Commune de LE BUIS devra réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder au drainage des parcelles 496 et 275 ;</li> <li>- améliorer l'efficacité de l'écoulement du ruisseau par recalibrage de son lit et s'assurer que l'ouvrage de franchissement du chemin communal assure en toutes circonstances une évacuation efficace des eaux pour que celles-ci ne s'accumulent pas dans la partie basse et ne se déversent autour du regard de captage cadastré n° 501 dont le seuil peut être franchi par débordement. pour cela, la mise en place d'une base d'un diamètre plus important pour la traversée du chemin communal et également la mise en place d'un radier étanche en périphérie de l'abri seront réalisés.</li> <li>- toutes activités, à l'exception de celles nécessaires à son entretien, à la maintenance et à l'entretien des ouvrages de captage, des installations de stockage de traitement et de distribution des eaux seront interdites sur ce périmètre.</li> </ul> <p>2° Un périmètre de protection rapprochée</p> <p>Commune du BUIS :</p> <p>270a&amp;b - 271 a&amp;b - 272- 273- 274- 278- 279- 280- 281a&amp;b- 282- 283- 284- 285- 286a&amp;b- 287- 288a&amp;b- 289- 491- 498a,b,&amp;c-</p> <p>Commune de SYMPHORIEN SUR COUZE :</p> <p>262 - 263- 264- 270- 271- 272- 273- 274- 275- 276- 277- 278- 281- 282- 328- 334- 335- 337-</p>	Arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1998.	ARS (Agence régionale de Santé du Limousin)	<p>Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.</p>



		Les interdictions dans la totalité de ce périmètre figurent dans le présent arrêté.			
8700287	I4A	- Ligne 90 KV Bellac - Le Maureix	Ouvrage ancien intégré au réseau national lors de la nationalisation d'EDF le 08.04.1946	CENTRE DE CABLES T.R.N.	Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964. Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)
8700028	PT4	SERVITUDES D'ELAGAGE  NOTA: Le report de ces servitudes n'est pas effectué sur le plan joint.		FRANCE TELECOM	Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.



**Sujet :** projet de parc éolien en Haute-Vienne (87)

**De :** "CHAVES Michèle (Assistante administrative) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MICAT" <Michele.Chaves@developpement-durable.gouv.fr>

**Date :** 01/03/2017 11:08

**Pour :** p.page@ide-environnement.com

**Copie à :** "BOURGEOIS Patricia (Adjointe chef de service, Responsable de unité AE) - DREAL Limousin/SRDD" <patricia.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr>, "CAISEY Didier (Chef de service) - DREAL Poitou-Char./SCTE" <didier.caisey@developpement-durable.gouv.fr>, "DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SAHC/DAP (Département aménagement et paysage)" <dap.sahc.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr>, "DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Char./SEI (Service environnement industriel)" <sei.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr>, "DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/GrUD/UD 87 (Unite departemantale Haute-Vienne)" <ud-87.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr>, PRALONG Nicolas - DREAL Limousin/SRDD <nicolas.pralong@developpement-durable.gouv.fr>, "dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr" <dast.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr>, "dsp.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr" <dsp.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr>

Madame,

Par courrier du 23 février 2017, vous avez saisi la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, d'une demande d'information nécessaire à la réalisation de vos études concernant un projet de parc éolien sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis dans le département de la Haute-Vienne.

Je vous invite en premier lieu à consulter Géolimousin (<http://www.geolimousin.fr>) le portail de l'information géographique des services de l'État en LIMOUSIN. Cette plate-forme permet d'avoir un accès direct à l'essentiel des données relatives à la sphère de compétence de notre service.

Le profil environnemental régional disponible à l'adresse :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-a1009.html> propose une synthèse de l'environnement sur la région. Il permet également aux porteurs de projets de mieux appréhender les objectifs de l'évaluation environnementale à travers l'étude d'impact.

Concernant les sensibilités environnementales et paysagères de l'aire d'étude, il y a lieu, dans un premier temps, de se référer au Schéma Régional Éolien (SRE) approuvé. En effet, si la loi du 15 avril 2013 (dite Loi Brottes) a supprimé les ZDE, les schémas régionaux éoliens annexés aux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) constituent maintenant les schémas de référence des projets éoliens. Ce schéma identifie au sein de la région les zones de plus grande sensibilité et propose notamment une carte de typologie des contraintes. Il comporte également



des recommandations. Ce schéma est accessible au lien suivant :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-et-de-l-eau-a1397.html>

Sa composante cartographique est accessible à travers l'utilisation de la carte dynamique précédemment citée.

Sachez que la DREAL se tient à votre disposition pour tout besoin de précision :

- concernant la donnée et la plate-forme GéoLimousin :  
[geo.limousin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:geo.limousin@developpement-durable.gouv.fr) ;
- concernant les enjeux environnementaux : Mission Évaluation Environnementale  
( [mee.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mee.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr) )
- concernant les attendus de votre dossier ICPE : Unité départementale de la Haute-Vienne ( [ud-87.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-87.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr) ).

J'attire également votre attention sur des dispositifs réglementaires que vos études devront aborder :

- prise en compte des espèces protégées ;
- évaluation des incidences sur Natura 2000 (qui pourra être intégrée à l'étude d'impact comme le prévoit l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) ;
- prise en compte du décret du 29 décembre 2011 modifié, relatif aux études d'impact, notamment concernant les effets cumulés avec les projets connus".

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Michèle CHAVES  
assistante MICAT  
site de Limoges  
05 55 12 93 05





Association agréée  
au titre de la Protection de la nature  
(art 40 - N° 76-629 du 10-7-1976)

Panazol, le 27 février 2017

IDE Environnement  
4 Rue Jules Védrières  
BP 94204  
31031 TOULOUSE Cedex 4



Objet : Projet Parc Eolien

A l'attention de Madame Pauline PAGE

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande de renseignements pour l'étude de l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Symphorien/Couze, Roussac, Saint-Pardoux et le Buis dans notre département.

Nous sommes en mesure de répondre précisément à votre commande et vous proposons ci-joint le devis correspondant à la livraison des données.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération la meilleure.

Le Président,

  
Christian GROLEAU

SAFRAN







Association agréée  
au titre de la Protection de la nature  
(art.40 - N° 76-629 du 10-7-1976)

FR9077804614400037  
siret : 77804614400037

DEVIS	2017/01
-------	---------

Date	
08/03/2017	411edi

EDI Environnement  
4 Rue Jules Védrières  
BP 94204  
31031 TOULOUSE Cedex 4

Désignation	Durée	Montant € TTC
Projet de parc éolien sur les communes de : ST-Symphorien, Roussac, St-Pardous, le Buis  Information sur la faune sauvage, les réserves de chasse , plan de chasse Nombre d'adhérents et superficie des ACCA présentes dans l'aire d'étude Cartographie SIG  Synthèse cynégétique et diffusion des données	2 jours	840,00 €
<b>Montant Total TTC</b>		<b>840,00 €</b>

TVA non applicable - Article 293 B du CGI

En votre aimable règlement à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Vienne

✓ Le Président  
Christian GROLEAU  
**LE DIRECTEUR**  
*[Signature]*  
Sébastien HAU



**Sujet :** projet eolien haute vienne

**De :** FDAAPPMA 87 <federation-peche87@wanadoo.fr>

**Date :** 21/03/2017 15:52

**Pour :** p.page@ide-environnement.com

Bonjour,

Vous avez sollicité la FDAAPPMA 87 concernant un projet éolien sur les communes de Saint-Symphorien sur Couze, Roussac, Le Buis et Saint-Pardoux.

Les cours d'eau concernés par votre étude (carte jointe à votre demande) sont tous des cours d'eau de 1ère catégorie piscicole, et de petit gabarit.

Nous n'avons malheureusement pas de données d'inventaires sur ces ruisseaux, seulement l'information que leur peuplement "théorique" (au vu de leur typologie : largeur moyenne, altitude, distance à la source, ...) doit se composer des espèces de tête de bassin versant : chabot, loche franche, vairon et truite fario pour l'essentiel.

Ces cours d'eau sont eaux libres, et donc la pêche y est autorisée pour tout détenteur d'une carte de pêche valide et sous réserve de l'accord des propriétaires riverains (accord usuellement tacite, sauf mention contraire).

Concernant les autres compartiments biologiques et naturels, macrofaune aquatique y compris (nous ne faisons pas d'IBGN), je vous invite à solliciter les services de la DREAL et de la DDT.

Cordialement,

--



**Stéphanie CHARLAT**  
Chargée de Missions Techniques

Fédération Départementale de la Haute-Vienne  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
31, rue Jules Noël - 87 000 Limoges

☎ 05 55 06 34 77 - 05 55 06 08 03  
🌐 [www.federation-peche87.com](http://www.federation-peche87.com)  
📘 [facebook.com/federation.peche.87](https://facebook.com/federation.peche.87)





**Sujet :** Votre demande concernant l'activité touristique en Gartempe-Saint Pardoux (87)

**De :** OTCGSP Pôle St Pardoux <tourisme.st.pardoux@wanadoo.fr>

**Date :** 04/03/2017 11:04

**Pour :** p.page@ide-environnement.com

Madame PAGE,

Pour faire suite à votre courrier en date du 23 février 2017, j'ai le plaisir de vous adresser les éléments demandés.

Espérant avoir répondu à votre demande, sachez que je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Amandine PAULY

photo

**Office de Tourisme Gartempe-Saint Pardoux**  
**Pôle d'accueil de Saint-Pardoux**

p:05 55 76 56 80 | e:tourisme.st.pardoux@wanadoo.fr |  
w:[www.tourisme-hautlimousin.com](http://www.tourisme-hautlimousin.com)

**Novembre à Février :** de mardi à samedi (sauf jeudi)  
10h-12h et 14h-17h. **Mars à Juin, Septembre-Octobre :** de  
mardi à samedi (sauf jeudi en Mars et Octobre), 10h-12h,  
14h-17h30. **Juillet-Août :** tous les jours sauf mardi,  
10h-13h et 14h/18h.

— Pièces jointes : —

IDE Environnement.docx	14,5 Ko
Saint Pardoux Les Daumiers.pdf	725 Ko
Châteauponsac Sentier de Létrade.pdf	707 Ko
Chateauponsac sentier de l'Osmonde Royale.pdf	869 Ko
Chateauponsac sentier des Narcisses.pdf	687 Ko
Rancon Balledent Sentier de la Gartempe.pdf	1,1 Mo
Saint-Pardoux Tour du Lac.pdf	1,1 Mo
Châteauponsac sentiers de Chênepierre et du Petit Monteil et de Lavalette.pdf	659 Ko
Saint-Pardoux Champ Communal.pdf	722 Ko
Roussac topofiche Sentier Bruyeres.pdf	1,4 Mo



# **Office de Tourisme Communautaire Gartempe-Saint Pardoux**

(Balledent, Châteauponsac, Rancon, Roussac, Saint Amand Magnazeix, Saint Pardoux,  
Saint Sornin Leulac, Saint Symphorien sur Couze)

## **Activités touristiques existantes**

### **Lac de Saint-Pardoux**

Sentier de randonnée autour du Lac

### **Site de Fréaudour :**

Camping\*\*\*\* (voir fréquentation)

Club de ski nautique

Plage

### **Site de Santrop :**

Plage

Location de pédalos et de canoës

Parcours acrobatique en forêt

Restaurant

Ouverture de la piscine en juin 2017

### **Site de Chabannes :**

Plage

Base de voile

Hébergement pour groupes de jeunes

### **Saint-Pardoux :**

Le Jardin du Moulin

Halieutique Passion : Etangs de pêche situés au lieu-dit Vauguenige à Saint-Pardoux

Lake Héritage : Etangs de pêche dans le bourg de Saint-Pardoux

Les Crinières de Chantot : Centre équestre

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Le Petit Lavoir – Galerie d'art, artisanat et brocante ouverte l'été dans le bourg de St Pardoux

Sentiers de randonnée

Restaurant

Office de Tourisme : information touristique, boutique, vente de cartes de pêche, location de VTT

### **Roussac :**

Caval Orée – Centre équestre situé au lieu dit Lascoux

Les Sabots du Mas Massou – Centre équestre situé route de Châteauponsac

Lodge Lakes : Etangs de pêche

Sentiers de randonnée (un 2<sup>ème</sup> est en cours de validation au PDIPR)

Restaurant

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes

### **Saint-Symphorien sur Couze :**

Ferme équestre au lieu-dit Chasseneuil

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes

### **Châteauponsac :**

Musée archéologique et ethnographique René Baubérot (2150 entrées en 2016, 2450 en 2015)

Camping\*\*\* de la Gartempe

Gîtes ruraux et chambres d'hôtes, hôtel

Sentiers de randonnée

Restaurants

### **Rancon :**

Galleries d'art (Galerie Sans Titre, Atelier-Galerie de Sandra Vanderlick et Salon des Artistes de la Gartempe)

Sentier de Randonnée

Gîtes ruraux

Restaurant

### **Saint-Amand-Magnazeix :**

Gites rural et chambre d'hôtes

## **Sentiers de randonnée**

Voir topo-fiches des sentiers jointes.

## **Fréquentation touristique**

### **Office de Tourisme Communautaire Gartempe-Saint-Pardoux**

#### **– pôle de Saint-Pardoux**

2010 : 6102 visiteurs

2011 : 6165 visiteurs

2012 : 4297 visiteurs

2013 : 5915 visiteurs

2014 : 4386 visiteurs

2015 : 4011 visiteurs

2016 : 3483 visiteurs

#### **- pôle de Châteauponsac**

2014 : 2031 visiteurs

2015 : 2395 visiteurs

2016 : 1779 visiteurs

### **Camping de Fréaudour :**

En 2010 et 2011 : 10 chalets et de 10 mobil homes.

De 2012 à 2016 : 10 chalets et 20 mobil homes.

Avant 2012 : 200 emplacements de camping. Depuis 2012 : 107 emplacements de camping.

- 2010 (ouvert 6 mois)
  - Emplacements : 7%
  - Chalets 5 pers : 47%
  - Chalets 4 pers : 60%
  - Mobil homes : 67%
- 2011 (ouvert 7 mois)
  - Emplacements : 5%
  - Chalets 5 pers : 36%
  - Chalets 4 pers : 33%



- Mobil Homes : 57%
- 2012 (ouvert 7 mois)
  - Emplacements : 13%
  - Chalets 5 pers : 28%
  - Chalets 4 pers : 32%
  - Mobil Homes : 28%
- 2013 (ouvert 7 mois)
  - Emplacements : 13%
  - Chalets 5 pers : 25%
  - Chalets 4 pers : 29%
  - Mobil Homes : 34%
- 2014 (ouvert 9 mois)
  - Emplacements : 10%
  - Chalets 5 pers : 27%
  - Chalets 4 pers : 23%
  - Mobil Homes : 27%
- 2015 (ouvert 9 mois)
  - Emplacements : 19%
  - Chalets 5 pers : 31%
  - Chalets 4 pers : 36%
  - Mobil Homes : 39%
- 2016 (ouvert 9 mois)
  - Emplacements : 19%
  - Chalets 5 pers : 28%
  - Chalets 4 pers : 32%
  - Mobil Homes : 46%

### La lanterne des morts

Située à proximité de l'église, sur la place publique (ancien cimetière), cette lanterne date du XII<sup>ème</sup> siècle. Elle possède un pilier creux en pierre, en haut duquel était placé au Moyen-Age, un fanal allumé (symbole de la vie éternelle) chargé de veiller sur le cimetière. Au sommet de cet édifice se trouve une jolie niche ajourée, surmontée d'une croix.



Lanterne des morts de Rancon

### La chapelle Saint-Sébastien (restaurée en 1979)

Située près de la lanterne des morts, cette vieille chapelle très pittoresque domine le cours de la Gartempe. S'y déroulait chaque année le pèlerinage des conscrits.



Eglise de Rancon

### Le vieux pont (photo de couverture)

Datant du XII<sup>ème</sup> siècle, ce pont, classé aux Monuments Historiques, franchit la Gartempe. Il est composé de quatre arches et de trois avant-becs. Les piles gallo-romaines dateraient du II<sup>ème</sup> siècle.

### La chapelle Saint-Sulpice (route de Roumilhac)

Isolée dans un vallon, près d'une bonne fontaine à dévotions, cette chapelle du XIX<sup>ème</sup> siècle voit se dérouler chaque année un pèlerinage en l'honneur de son saint patron, fin août.

### Eglise paroissiale Saint-Pierre

Cette église du XII<sup>ème</sup> siècle possède un clocher couvert en bardeaux de châtaignier, une nef unique et un chevet plat. Elle possède une partie fortifiée. Surélevés de plus de 2 m, ses murs, édifiés en grossiers moellons de blocage, sont percés de six baies de tir et de guet. Ces ouvertures assureraient un tir frontal en direction des toits avoisinants. Deux rangées de corbeaux formant mâchicoulis permettaient aussi des tirs fichants en direction du pied des parois.

## En chemin :

- La chapelle Saint-Sulpice ;
- Le vieux pont de Rancon datant du XII<sup>ème</sup> siècle ;
- Moulins et vieilles fontaines ;
- Viaduc de l'ancien tramway ;
- La lanterne des morts datant du XII<sup>ème</sup> siècle ;
- Chapelle Saint-Sébastien ;
- Ancienne papeterie ;
- Ancienne carrière ;
- Point de vue sur la vallée de la Gartempe ;
- Colonie de crapauds sonneurs à ventre jaune (une des plus importantes d'Europe).

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 57 57

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

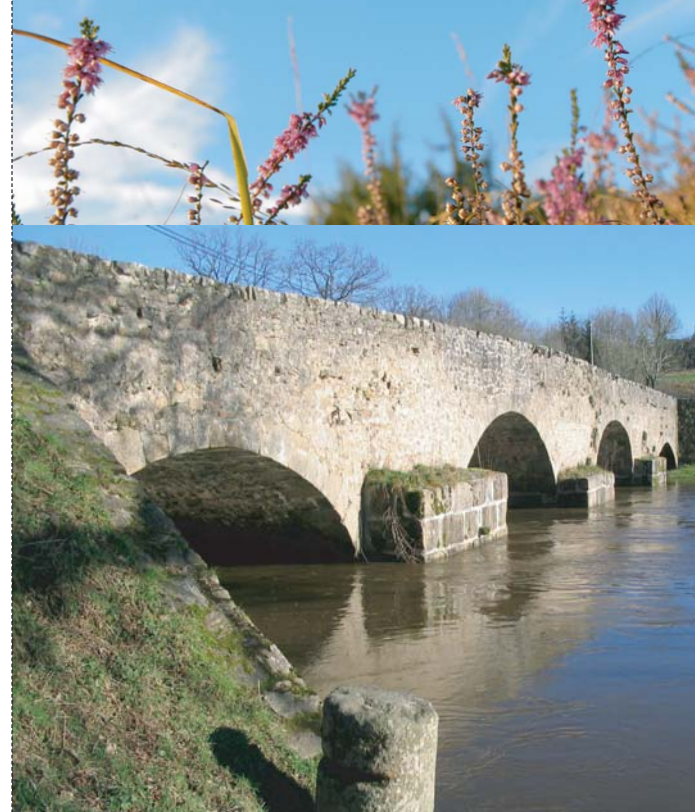
En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CDT 87, OT Gartempe-Saint-Pardoux



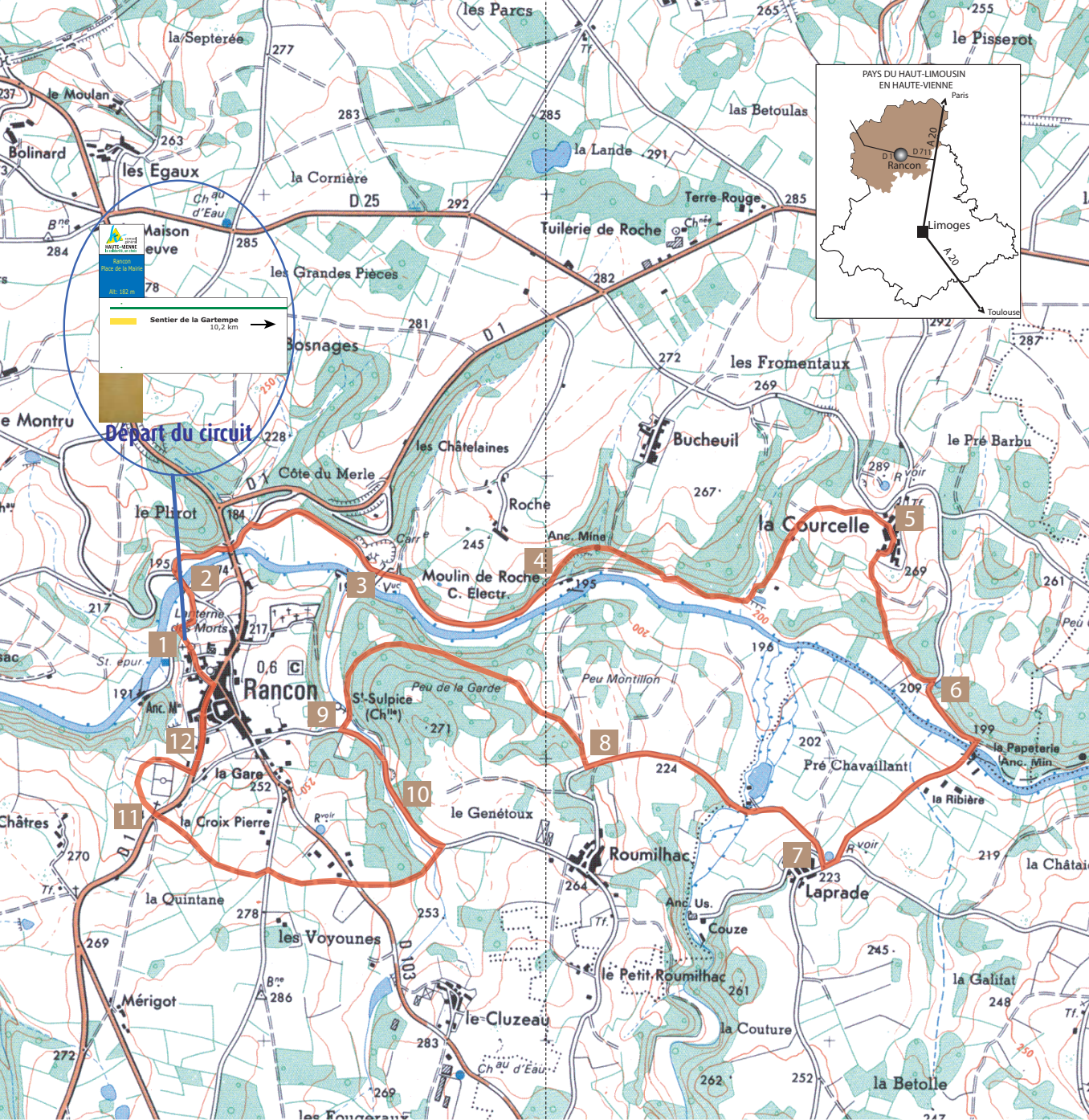
RANCON-BALLEDENT  
"Le sentier de la Gartempe"  
2 h 30 - 10,2 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 24 puis suivre la D 711 en direction de Châteauponsac. Continuer sur la D 1 en direction de Rancon.

Départ : Place de la lanterne des morts à Rancon.

Durée	Longueur	Balisateur	Niveau	Dénivelé
2 h 30	10,2 Km	jaune	facile	115 m

Les pratiques accessibles

Continuité d'itinéraire / Mauvaise direction

Changement de direction

## Itinéraire

- Garer la voiture sur le parking de la place de la mairie. Le départ se situe sur la place de la lanterne des morts.
- Prendre le petit chemin derrière la chapelle Saint-Sébastien qui descend vers la Gartempe. Traverser le pont et prendre la route à droite qui longe la Gartempe.
- Passer devant l'ancienne carrière puis sous le viaduc du Tramway.
- Au moulin de Roche, suivre le chemin qui borde la rivière jusqu'au village de Courcelle.
- Dans le village, prendre à droite, continuer entre les maisons et suivre le sentier qui descend (forte pente) jusqu'à la route.
- Au niveau de la route, prendre à droite et avancer jusqu'au village de Laprade.
- Dans le village, tourner à droite et prendre la voie communale n°19. Continuer sur la route pendant environ 1 km.
- Prendre le chemin à droite qui passe à travers bois et prés.
- Passer à la chapelle Saint Sulpice, puis prendre à gauche en direction de Roumilhac.
- Faire 500 m sur la route et prendre le chemin à droite. Suivre le sentier et traverser tout d'abord la RD n°103 et prendre le sentier en face jusqu'à la route. Traverser de nouveau la route et prendre en face. Arriver de nouveau à une route (RD n°1).
- Traverser cette route et prendre en face le sentier qui descend jusqu'au stade. Continuer sur le parcours de santé.
- Redescendre par la gauche vers Rancon jusqu'à la lanterne des morts.

*Au niveau de la carrière, vous aurez peut être l'occasion d'observer des sonneurs à ventre jaune, petit crapaud protégé et dont la colonie sur ce site, est une des plus importantes d'Europe.*





Eglise de Roussac

## En chemin :

- Intérêt naturel : landes de Bramfan, bocage limousin ;
- Intérêt patrimonial : bonne fontaine Saint-Martial, la croix Sainte-Anne, bâtis traditionnels aux villages de Lairaud, de La Cour et du Verger ;
- Intérêt historique : le château de Chez Galeix et son ancienne chapelle Sainte-Anne, l'église.

Ne pas jeter sur la voie publique



Credit photo: Commune de Roussac

ROUSSAC  
Sentier des Bruyères  
3h30 - 14 km



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme de Gartempe - Saint-Pardoux  
Contact: 05 55 76 57 57  
et sur le site [www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com)

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.  
Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous.  
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.  
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.  
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.  
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT, ...).  
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été financée par le Conseil général de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

- 9 Prendre à droite le chemin menant à la Bussière.
- 10 Dans le village, prendre le chemin de droite jusqu'à une petite route goudronnée, tourner à gauche et aller jusqu'au village de Lairaud.
- 11 Traverser le village et avant l'étang, tourner à droite sur le chemin, puis 500 m plus loin, encore à droite. Emprunter la RD7 à droite puis tout de suite à gauche la petite route sur 300 m.
- 12 Prendre le chemin à droite, couper la route qui mène au Beauguet, et prendre la route en face.
- 13 En arrivant à la RD7, prendre immédiatement la rue de Laubard à gauche, vers Laubart, puis rejoindre l'église.

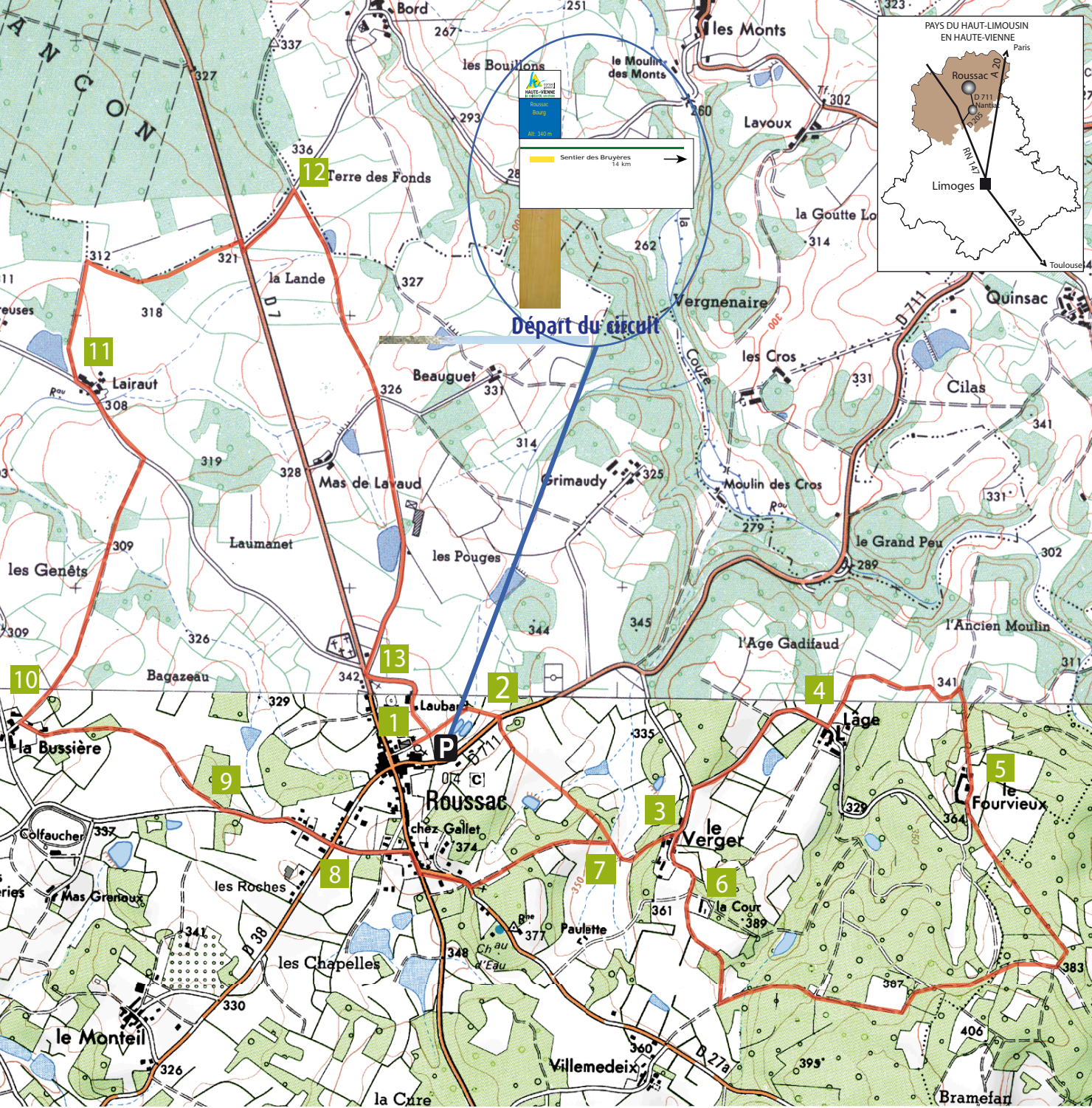


Une vue de la campagne proche du bourg

*Bonne fontaine Saint-Martial, à la sortie du bourg en direction de Châteauponsac, cette fontaine votive est accompagnée d'un lavoir. Ses vertus étaient contraceptives dit-on, mais aussi elle aidait à la guérison du bétail. La procession a lieu pour la Saint-Martial, qui rappelons-le est l'évangéliste de la Limousin et le premier évêque de Limoges.*







## Info pratique

**Accès :** à 40 min de Limoges. A partir de Limoges, prendre la RN147 direction Poitiers Bellac. Prendre la RD205, traverser Nantiat, puis à droite la RD711 jusqu'à Roussac .

**Départ :** parking place Roger Couégnas (devant la Mairie).

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
3 h 30	14 km	jaune	moyen	90 m








Les pratiques possibles

Continuité d'itinéraire  
Mauvaise direction  
Changement de direction

## Itinéraire

- De la mairie, se diriger vers l'église, passer devant la boulangerie puis poursuivre tout droit vers la lagune.
 

*L'église romane présente des ouvertures particulières et une tour carrée renfermant le clocher, elle abrite une statue de la Vierge à l'Enfant en bois peint du XVIe ou XVIIIe siècle, classée à l'Inventaire des Monuments historiques.*
- Couper la RD711 et prendre en face la rue empierrée des cavaliers. Aller tout droit jusqu'au village du Verger.
- Prendre à gauche la route goudronnée jusqu'à la prochaine intersection puis tourner à droite en direction du village de l'Age.
- A l'entrée du village, prendre le chemin à gauche, bordé de murailles. Au carrefour tourner à droite en direction du Fourvieux.
- Traverser ce village et à la sortie, prendre à gauche un très beau chemin empierré. Un peu plus loin, tourner à droite puis à 50 m à droite encore en direction de La Cour.
- Laisser le hameau sur la droite et prendre en face vers le Verger. Dans le village, reprendre sur 250 m le chemin à gauche laissé à l'aller.
- Au carrefour, tourner à gauche sur le chemin qui remonte. A la croix de pierre, tourner à droite sur la rue des Ruchers, puis à droite la rue Sainte-Anne. Poursuivre ensuite jusqu'au bout sur la rue de l'Entraide à gauche.
- Traverser la rue du Vieux Lavoir, pour aller rue de la Beige. Sortir du bourg et continuer pendant 800 m sur la voie communale.





Eglise de Saint-Pardoux

- 9 Passer sur les passerelles pour éviter les mouillères et longer les bords du lac.
- 10 Traverser le village de la Ribière puis prendre le chemin à gauche. Après avoir traversé le ruisseau, continuer tout droit.
- 11 A l'intersection avec la route, traverser et prendre en face. Au carrefour suivant, laisser le château d'eau sur la droite et continuer tout droit.
- 12 Arrivé dans le village de Friaudour, prendre à droite et traverser le village. Puis tourner à droite sur la piste cyclable qui longe le lac de Saint-Pardoux. Garder la piste cyclable sur la droite (en direction du stade) jusqu'à l'intersection avec la route puis prendre en face jusqu'à l'Office de Tourisme.

Variante (en pointillé rouge sur la carte) :

Au point 8, remonter sur le chemin empierré à droite vers le village de Puypérier. Au bout du chemin à l'entrée du village, prendre le chemin à gauche (eau potable avant de prendre le chemin, robinet accolé à une façade de maison). Au bout de celui-ci, tourner à droite sur la route puis à gauche dans le chemin.

Arrivé à l'intersection, prendre à gauche et traverser le village de Montégut. *A noter la belle croix de Montségur à l'entrée du chemin en herbe.*

A l'intersection avec la route, prendre à droite puis descendre le long du cimetière par le chemin sur la gauche. Arrivé à la route, prendre à droite vers l'Office de Tourisme.

## En chemin :

- Panorama sur le lac de Saint-Pardoux depuis la descente des Daumiers ;
- Bourg de Saint-Pardoux (église romane des XII et XIIIème siècles, halle) ;
- Bourg de Friaudour.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles à l'Office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux

Contact : 05 55 76 56 80

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site [www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) ou au tel : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



conseil général  
**HAUTE-VIENNE**  
la solidarité, un choix

Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CDT 87, D. Guillemain



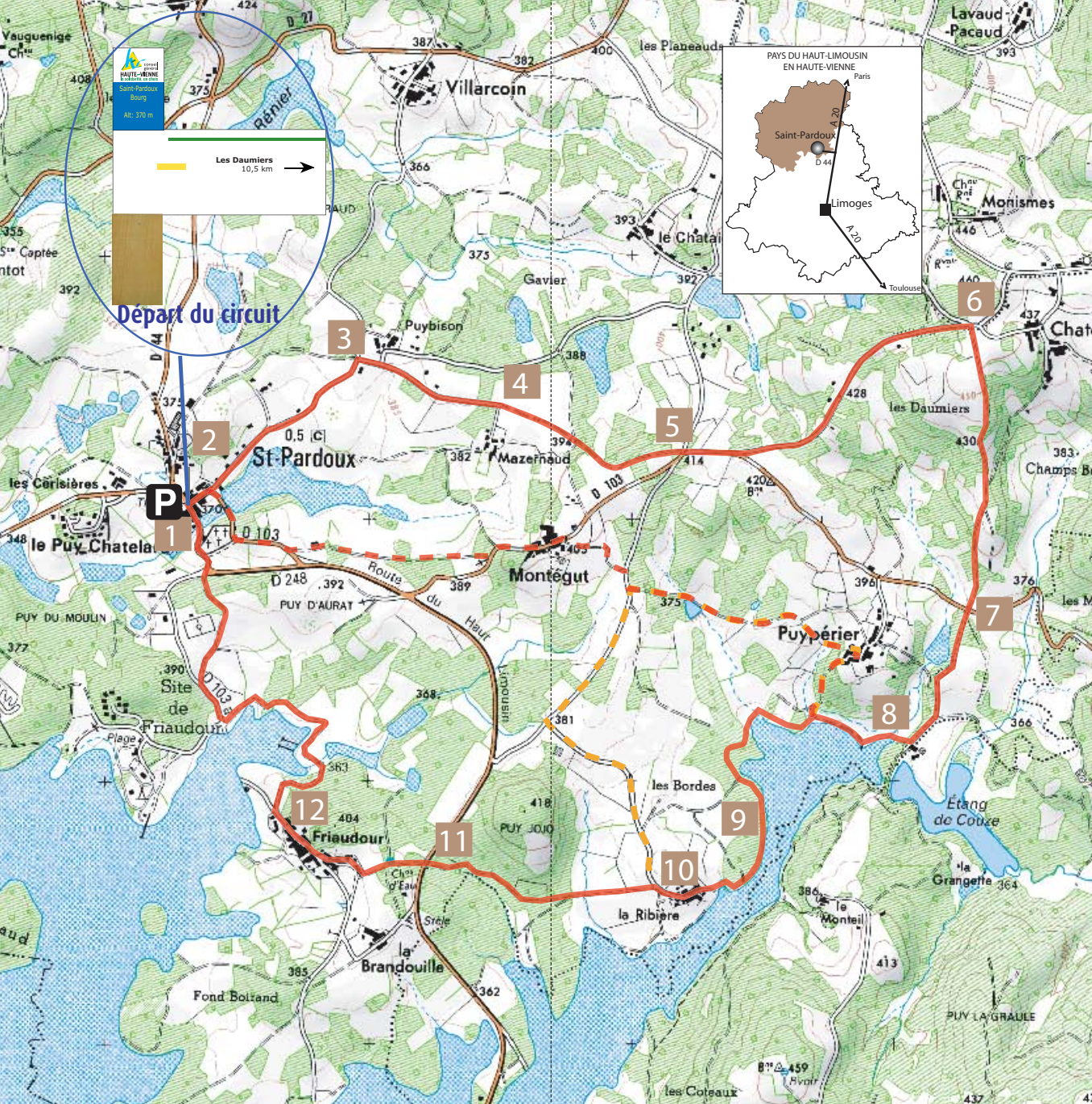
**SAINT-PARDOUX**  
Circuit "Les Daumiers"  
3 heures - 10,5 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : Prendre l'A 20, sortie Razès, prendre la D 44 en direction de Saint-Pardoux.

Départ : Office de Tourisme de Saint-Pardoux.

Durée	Longueur	Balilage	Niveau	Dénivelé
3 h	10,5 Km	jaune	moyen	90 m

Les pratiques accessibles

## Itinéraire

- A partir de l'Office de Tourisme, monter vers le village puis prendre à droite après la halle.

*A voir : l'église romane des XII et XIII<sup>èmes</sup> siècles présentant un clocher en bardeaux de châtaignier. A l'intérieur, peintures murales des XVII<sup>èmes</sup> et XVIII<sup>èmes</sup>.*
- Passer devant la mairie puis suivre la route en direction de Bessines-sur-Gartempe.
- Continuer sur 500 m puis prendre la route à droite.
- Au bout de la route, laisser le village de Mazernaud sur la droite et emprunter le chemin en face. A l'intersection suivante, continuer tout droit.
- Au niveau de la patte d'oie, prendre tout droit en direction de Châtenet-Colon.
- Au carrefour suivant sur la butte, prendre le chemin sur la droite entre les prés. Continuer tout droit.
- Après une grande descente, traverser la route et continuer tout droit.
- Après la descente, prendre tout de suite à droite. Laisser le chemin des pêcheurs et continuer tout droit.

Pour les cavaliers, emprunter la variante en pointillé orange sur la carte pour éviter les passerelles non-accessibles.

*A voir : le petit pont de la Couze, vue sur le lac de Saint-Pardoux (lac de 330 ha).*





Lac de Saint-Pardoux

### La station touristique du lac de Saint-Pardoux

Pôle touristique de première importance pour la Haute-Vienne, la station de tourisme du lac de Saint-Pardoux est formée de 3 pôles : Chabannes, Santrop et Fréaudour, répartis autour du lac d'une superficie de 330 ha. La station propose plusieurs formules d'hébergement : campings, chalets, mobile-homes, gîtes ruraux, un centre d'hébergement pour groupes de jeunes ; tous situés au bord du lac.

Les activités : baignade, nautisme (voile, ski nautique...), randonnée VTT, pédestre et équestre ; tennis, beach-volley, pétanque, kayak, pêche (2ème catégorie : brochets, perches, sandres...).



Croix à l'église de Saint-Pardoux

### Les dévotions à Saint-Pardoux

Au début du XXème siècle, Saint-Pardoux était connu pour sa fête patronale bien avant la renommée du lac.

Le village de Saint-Pardoux connaissait une effervescence lors de cette fête votive qui se tient toujours le dimanche d'octobre qui suit la Saint Pardoux.



Halle de Saint-Pardoux

### La halle de Saint-Pardoux

La halle daterait du XIIIe siècle, rénovée au XIXème. Jusqu'à la Révolution, elle servait à l'exposition et à la vente des animaux. Des foires très importantes se déroulaient le 6 de chaque mois.

## En chemin :

- L'église de Saint-Pardoux des XI et XIIIème siècles ;
- La halle présumentée du XIIIème siècle ;
- Le lac de Saint-Pardoux (330 ha) ;
- Le château de Vauguenige (privé).

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 56 80  
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos déchets, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respecter la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Eviter toutes dégradations des chemins et de leurs abords. En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous le contacter sur le site randonnée : [www.rando-hautevienne.com](http://www.rando-hautevienne.com) ou au tel : 05 55 79 04 04

Météo :05 55 36 84 87 - Secours :18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.  
Crédit photo : CDT 87 - OT Gartempe-Saint-Pardoux



Saint-Pardoux  
Circuit "Le champ communal"  
2 h 30 - 9 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN



## Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 25 en direction de Razès - Saint-Pardoux.

Départ : A l'Office de Tourisme.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
2 h30	9 Km	jaune	facile	50 m



Les pratiques accessibles



## Itinéraire

- 1 Depuis l'Office de Tourisme, suivre la Route Départementale 44 en direction du village de Saint-Pardoux. Poursuivre sur la D 44, en passant devant l'église, puis au carrefour, prendre la direction de Bellac.
- 2 A la sortie du bourg, prendre à gauche le petit chemin de terre à couvert. Le chemin longe des prés à l'ombre des chênes. Remonter après l'intersection jusqu'au hameau de Chantot.
- 3 Suivre la route goudronnée qui redescend à droite dans Chantot.
- 4 A l'intersection, suivre la D 27 vers la droite sur 50 m, puis prendre à gauche la route vers le château de Vauguenige. Emprunter l'allée de hêtres jusqu'au fronton du château, puis suivre à gauche le chemin qui longe le mur de la propriété et les prés à chevaux du centre équestre.
- 5 A 150 m, après les bâtiments du lieu-dit "La Tour", prendre à gauche le chemin herbeux qui passe entre les prés, puis descend jusqu'au ruisseau.
- 6 Aux premières habitations de "Champ Communal", reprendre la route goudronnée sur la droite jusqu'à l'intersection avec la D 44.
- 7 Après la traversée de la Couze, quitter la D 44, en prenant à gauche le chemin qui monte vers le site de la digue. Après 50 m, quitter la route forestière pour un petit chemin qui la longe en parallèle. Traverser la digue qui offre un beau point de vue sur le lac, puis au bout, suivre à droite la piste forestière qui traverse les bois.
- 8 Au parking de Friaudour reprendre la route goudronnée, puis avant la cabine téléphonique, suivre à gauche la piste cyclable. Traverser la D 10 pour reprendre la piste cyclable vers la gauche. Suivre la piste qui contourne le stade, jusqu'à la D 248. Puis traverser la route, et entrer dans le village de Saint-Pardoux en suivant la piste cyclable jusqu'à l'Office de Tourisme.





Les passerelles du lac de Saint-Pardoux

- 7** Traverser la RD 248 en face du parking du pont de Santrop (sanitaires et restauration en période estivale.). Longer le parking puis suivre la piste cyclable goudronnée. Arriver au bord du lac, tourner à gauche en suivant les rives jusqu'à Friaudour.

 *Notez les sites du Pierre au Berceau - pierres à légende. Visitez l'île aux enfants.*

- 8** Tourner à gauche en empruntant la voie goudronnée puis tourner à droite vers la piste cyclable jusqu'à la plage de Friaudour. Suivre la route goudronnée qui traverse le site de Friaudour. Continuer en direction de la digue du lac.


 *Le site de Friaudour : plage, camping, ski nautique..).*

- 9** Passer sur la digue puis suivre le chemin en terre sur la gauche en bord du lac. Suivre les bords du lac jusqu'au village de Villebert que l'on traverse.

- 10** A la sortie de Villebert, prendre un chemin à gauche qui redescend vers le site de Chabannes.

 *Découvrez le site appelé "La Roche au Diable".*

- 11** Retour au site de Chabannes.

 *A Chabannes, vous trouverez de nombreuses activités possibles : plage, location de canoes, de la restauration, la base de Voile...*

## En chemin :

- Sites à légende : pierre au berceau, roche au Diable, pas le la Mule ;
- Site inscrit au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général ;
- Villages typiques : Chabannes, Villebert, Friaudour, Masmaraud, la Ribière, Puypérier ;
- Nombreux panoramas du lac ;
- Chemins creux ;
- Plages et activités sportives nautiques diverses.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à la Maison d'accueil et d'animation du lac de Saint-Pardoux  
Contact : 05 55 71 04 40

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritres, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est également consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT...).

Crédit photo : CDT 87, D. Guillemain



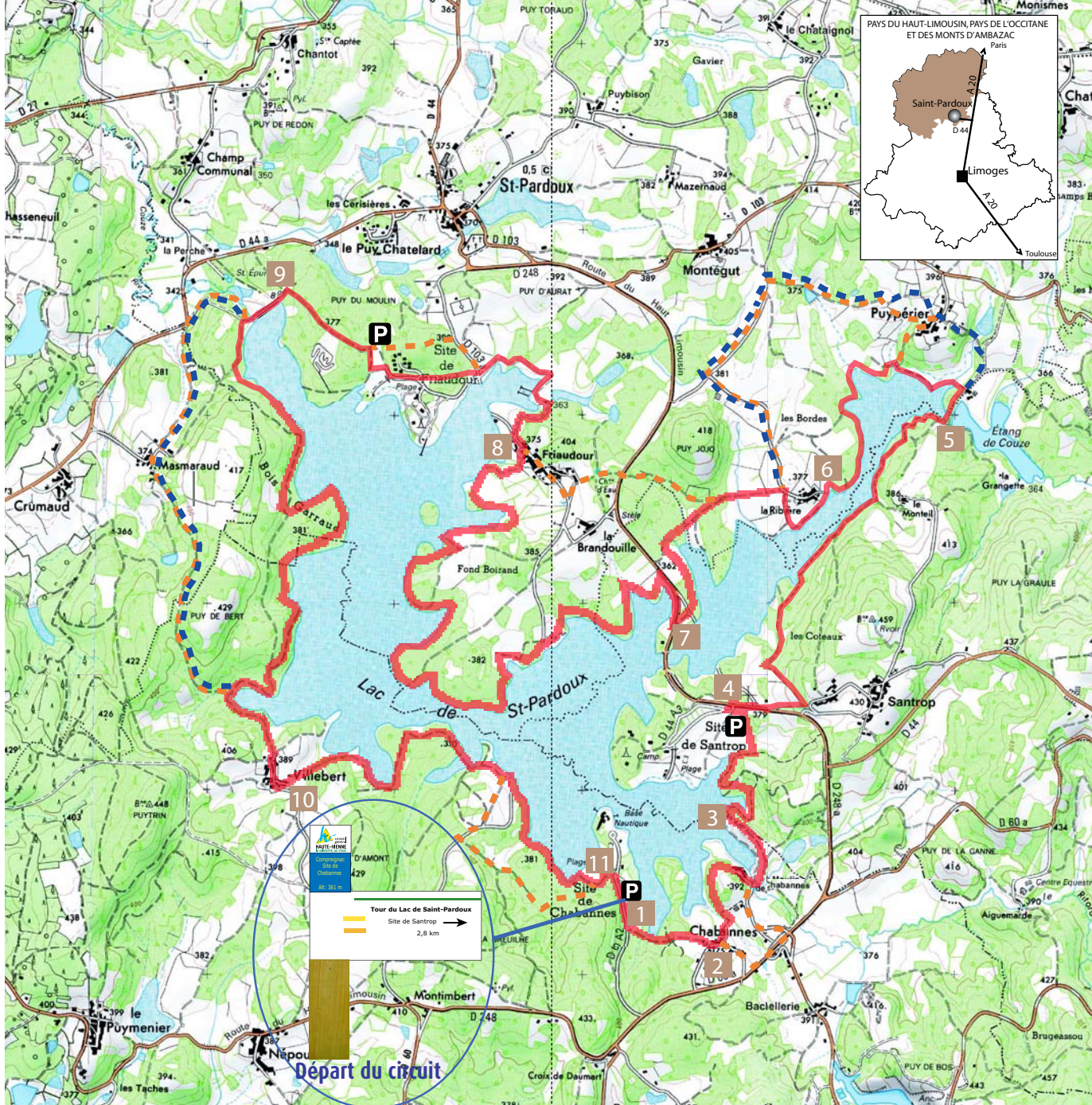
**SAINT-PARDOUX**  
"Le tour du lac de Saint-Pardoux"  
6 heures - 24 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : Prendre l'A 20, sortie Razès, prendre la D 44 en direction de Saint-Pardoux.

Départ : plusieurs départs possible, parkings de Chabannes au site de Santrop, au pont de Santrop, au site de Friadour.

Durée	Longueur	Balises	Niveau	Dénivelé
6 h	24 Km	jaune	facile	40 m

Les pratiques accessibles

- Balisage pédestre
- Balisage "équestre" (Les variantes équestres sont indiquées en pointillé orange sur la carte)
- Variantes VTT

## Itinéraire

**1** Au départ du parking de Chabannes. Longer le parking vers Chabannes puis emprunter le chemin de terre.

*Circuit possible autour de la zone humide de Chabannes.*

**2** Dans le village de Chabannes, tourner à gauche vers un petit chemin de terre en direction du moulin de Chabannes. Attention à la descente d'escalier avant d'arriver sur la voie communale. Tourner à gauche en bas des escaliers. Suivre la route goudronnée, traverser un ruisseau puis tourner à droite vers un chemin empierré.

**3** Traverser la lande et suivre le bord du lac.  
*Apprécier la vue sur le lac.*

**4** Arriver à proximité du site de Santrop. Tourner à droite, longer la RD 248 sur 80 m, puis la traverser et prendre un chemin empierré. Suivre le chemin qui se transforme en chemin creux. Suivre le bord du lac. (attention à quelques passages étroits et abrupts.)

*Au niveau de Santrop : plage, jeux, camping, restauration, location de VTT.*

**5** Passer sur le chemin qui longe l'étang de Couze et suivre les rives du lac.

**6** Au village de la Ribière, ne pas traverser le bourg mais remonter la route goudronnée sur 100 m. Bifurquer à gauche dans un chemin creux. Traverser un bois puis longer le lac.





Abreuvoirs à Létrade

### Châteauponsac : cité de caractère

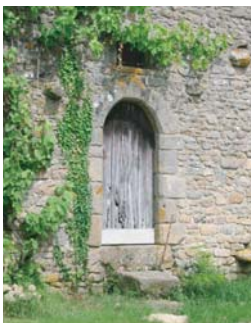
Cité de caractère typiquement limousine, Châteauponsac est située sur un site naturel protégé, qui domine les vallées de la Gartempe et de la Semme. De l'église Saint-Thyrse en passant par le faubourg du Moustier, la voie romaine, les maisons anciennes, tout invite à la découverte.



L'église Saint-Thyrse (photo ci-dessus)

L'église Saint-Thyrse possède une architecture à la fois romane et gothique. Elle possède une nef à bas-côtés, un transept saillant, un clocher de croisée...

Elle a été Classée aux Monuments Historiques en 1910. Construite au XI<sup>ème</sup> siècle par des moines bénédictins. Après des destructions dues à la Guerre de 100 ans, elle fut restaurée dans le style gothique.



### Le musée ethnographique René Baubérot

Installé dans un ancien prieuré bénédictin du XIV<sup>ème</sup> siècle, le premier musée ethnographique du Limousin présente des collections de la vie quotidienne en Limousin aux XIX et XX<sup>ème</sup> siècles : cuisine limousine, chambre de petites filles, ateliers de menuisier, de vannier, de forgeron. Les reconstitutions vous feront découvrir les racines de la mémoire limousine.



Musée ethnographique René Baubérot

## En chemin :

- Le chemin des Anglais ;
- Musée (ouvert à l'année) et exposition artisanale (juillet et août) ;
- Panorama sur Châteauponsac ;
- Pierre du sacrifice ;
- Lavoirs, abreuvoirs et croix à Létrade ;
- Village de Montmaud ;
- Lavoir au niveau du pont de la ville.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 57 57

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CDT 87, D. Guillemain, OT Gartempe-Saint-Pardoux



## CHÂTEAUPONSAC

"Le sentier de Létrade"

1 h 30 - 6 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN



# Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 24 puis suivre la D 711 en direction de Châteauponsac.

Départ : A l'Office de Tourisme, place Mazurier.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
1 h 30	6 Km	jaune	très facile	81 m



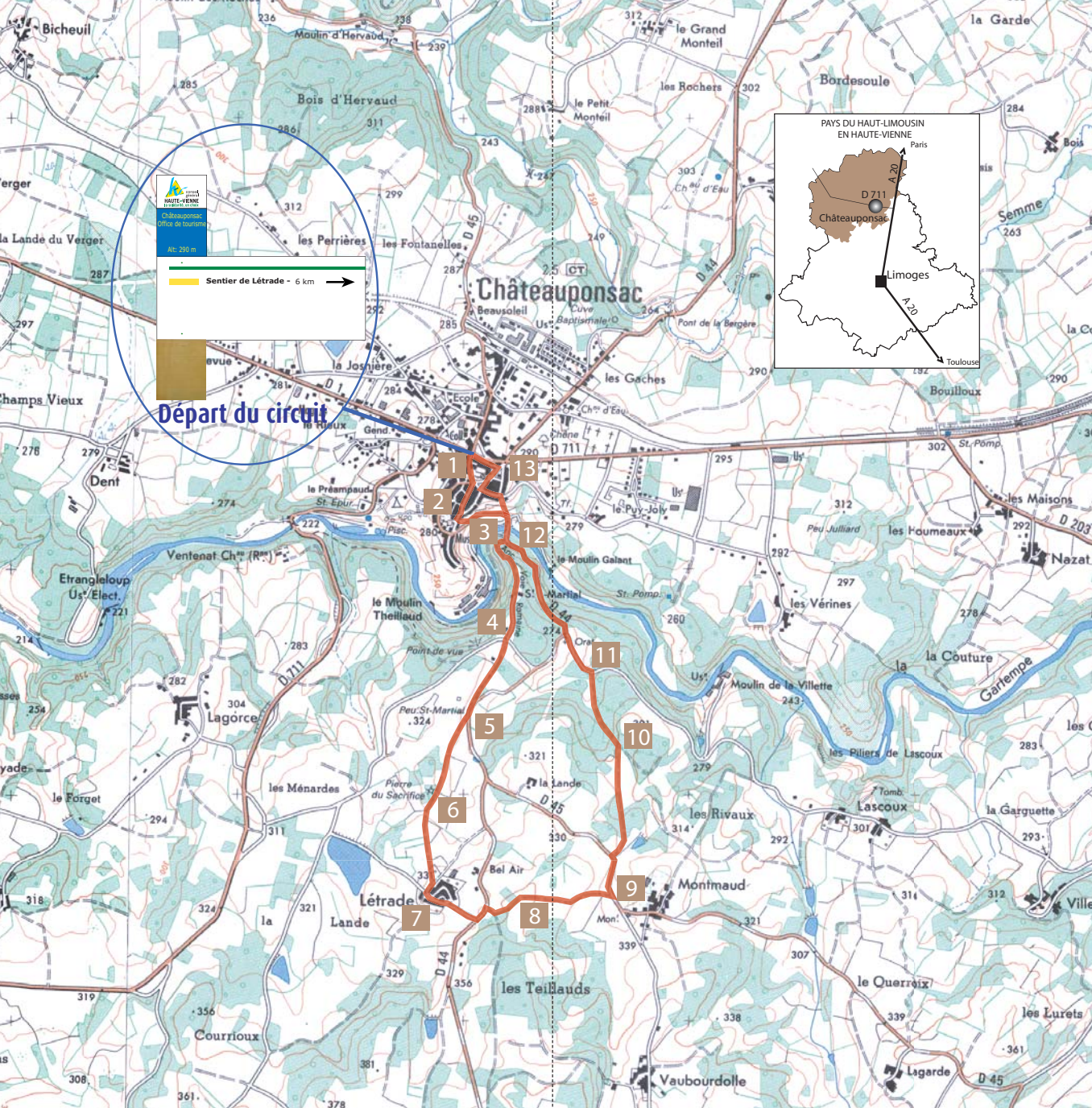
Les pratiques accessibles



# Itinéraire

A noter : des variantes équestres et VTT sont fléchées sur le terrain.

- Départ à l'Office de Tourisme, place Mazurier. Aux feux, prendre la route en direction de Saint-Pardoux. Arrivé à une grande place, suivre la direction du musée en prenant la rue Jeanne d'Arc sur la droite qui descend.
- Prendre le Chemin des Anglais. Pour cela, passer sous la corniche située à votre gauche au niveau de la rue Lamarguerite et descendre jusqu'à la route.
- Au niveau de la route, prendre à gauche et traverser le pont dit "romain". 50 m plus loin, prendre l'ancienne voie romaine qui monte sur la droite.
- Continuer tout droit jusqu'à la route goudronnée.
- Continuer toujours tout droit jusqu'à la route goudronnée. Prendre le sentier qui part vers la droite en direction de la Pierre du Sacrifice.
- Passer devant la Pierre du Sacrifice et continuer tout droit jusqu'au village de Létrade.
- Traverser le village en allant tout droit et continuer sur la route jusqu'au carrefour. Prendre la route à gauche au niveau du carrefour, puis prendre le chemin tout de suite à droite et enfin à la bifurcation, prendre à gauche le sentier sous les arbres.
- Continuer tout droit jusqu'à la route.
- A la route, prendre à gauche, juste avant le virage à gauche, prendre le sentier qui descend sur la droite.
- Continuer tout droit et à la première bifurcation, prendre le chemin à gauche qui descend jusqu'à la route goudronnée.
- Tourner à gauche à la route. Puis à l'intersection des deux routes, tourner à droite et continuer tout droit jusqu'au pont dit "romain".
- Traverser le pont et prendre l'escalier en pierre étroit sur la droite à mi-côte qui remonte au centre de Châteauponsac.
- Une fois arrivé en haut, prendre à gauche sur la rue des Cotilles. Puis à droite vers la Place de la République. Enfin, prendre à gauche la rue Pasteur et arriver à l'Office de Tourisme.



Alt. 290 m

Sentier de Létrade - 6 km

Départ du circuit



- 14** A l'entrée de Bicheuil, prendre à droite en direction des Perrières puis tout de suite à gauche. Ainsi traverser le village et continuer sur la droite pour emprunter le sentier qui descend. Faire 100 m et à l'intersection prendre à gauche. Continuer toujours sur le sentier principal.
- 15** A l'intersection avec le sentier de Chênepierre, prendre à gauche pour arriver au pont au-dessus de la Semme. Prendre ensuite le sentier qui monte en face.
- 16** Avancer tout droit jusqu'à la route goudronnée. Traverser cette route et prendre le sentier en face situé entre deux parcelles. Rejoindre de nouveau la route goudronnée et tourner à gauche en direction du village de Chéгурat.
- 17** Dans le village, prendre la petite route qui monte sur la gauche au niveau de la borne à incendie. Prendre ensuite le deuxième sentier à gauche et 200 m plus loin suivre le sentier partant sur la droite.
- 18** A l'intersection suivante, prendre à droite puis tout de suite à gauche en direction du Camp de César. Continuer tout droit et une fois au carrefour en T, prendre à droite le chemin qui descend à la route.
- 19** Traverser la route et prendre en face le chemin qui passe sur la Semme. Après avoir passé les deux ponts, continuer tout droit par le chemin jusqu'à la route.
- 20** Tourner à gauche au niveau de la route, faire 100 m et prendre le sentier en terre qui monte à droite. Avancer sur le sentier jusqu'à rejoindre la route au niveau des premières maisons de Châteauponsac.
- 21** Traverser et prendre la route en face qui rejoint le sentier du Petit Monteil ; puis prendre tout de suite à gauche. Continuer sur le sentier principal et passer sur le pont au-dessus de la Semme puis remonter jusqu'au village du Petit Monteil.
- 22** Traverser le village et emprunter la route. Faire 50 m et tourner à droite en direction "Le Monteil". 200 m plus loin, quitter la route en prenant le sentier situé en face. Rester sur le sentier de droite à chaque intersection et avancer jusqu'à rejoindre le Pont de la Bergère.
- "Visite de la cuve trilobée" panneau à l'entrée d'un chemin à 100 m du pont sur la droite en remontant sur le château d'eau.*
- 23** Une fois au pont, prendre le premier sentier qui monte sur la gauche (ne pas rejoindre la route).

- 24** Passer à côté du château d'eau, faire 200 m et prendre la tère à droite qui rejoint la route. Traverser la route et emprunter le petit sentier en face qui descend. Prendre à gauche sur la route pour accéder au village de Lavalette. Puis traverser le village en prenant la 1ère ruelle à droite et prendre de nouveau à droite au niveau de la ferme et à l'intersection suivante prendre le sentier qui part sur la gauche.
- 25** Après avoir passé la Semme, arrivé au carrefour des quatre chemins, prendre le chemin le plus à droite puis rester toujours sur le sentier principal qui continue tout droit. Juste avant d'arriver à la route et au cimetière, prendre le sentier à droite et avancer jusqu'à la D 44.
- 26** Prendre à gauche et rejoindre la D 711. Faire 150 m et prendre de nouveau à gauche au niveau de la fontaine. Passer au pied d'un nouveau château d'eau et longer le cimetière pour prendre la première à droite jusqu'au stop. Traverser la route, prendre à droite, puis tout de suite à gauche en longeant le mur.
- 27** A l'intersection, prendre à droite et avancer jusqu'au bourg en profitant du point de vue sur Châteauponsac. Après avoir passé les premières maisons, prendre à gauche l'escalier en pierre qui descend jusqu'à la route de Saint-Pardoux. Traverser le pont et avancer sur la route.
- 28** A l'intersection des deux routes, prendre celle de gauche. Faire 150 m et prendre le chemin situé sur la droite. Avancer sur ce chemin jusqu'à rejoindre de nouveau une route qui mène au village de Montmaud.
- 29** Arrivé à la route, faire 150 m en prenant sur la gauche, puis prendre à droite le sentier qui monte (ne pas aller au village). Continuer tout droit jusqu'à rejoindre de nouveau la route.
- 30** Prendre la direction du village de Létrade qui se trouve sur la droite au niveau de la route. Traverser le village et prendre le sentier au niveau du lavoir et de la croix en pierre. Avancer toujours sur le chemin principal jusqu'à la route.
- 31** Au niveau de la route, prendre le chemin situé en face et avancer tout droit jusqu'à rejoindre l'ancienne voie romaine qui descend jusqu'au pont romain. Traverser le pont puis prendre le Chemin des Anglais pour remonter dans Châteauponsac et rejoindre l'Office de Tourisme.

## En chemin :

- Le vieux Châteauponsac, le "chemin des Anglais", musée, exposition artisanale (Juillet-Août), Faubourg du Moustier, la Porte Peyrine ;
- Camp fortifié : Camp de César ;
- Vue sur la vallée de la Semme, la vallée de la Gartempe et sur Châteauponsac ;
- Villages typiques du Limousin : Chéгурat, Montmaud, Lavalette ;
- Pont de Chênepierre, du Petit Monteil, de la Bergère ;
- Patrimoines vernaculaires : Croix, chapelle, lavoirs à Létrade et au niveau du pont de la ville, cuve baptismale trilobée.
- Patrimoine naturel : Champs de narcisses (mai et juin), Fougères : Osmonde Royale.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 57 57  
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com) ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : OT Gartempe-Saint-Pardoux



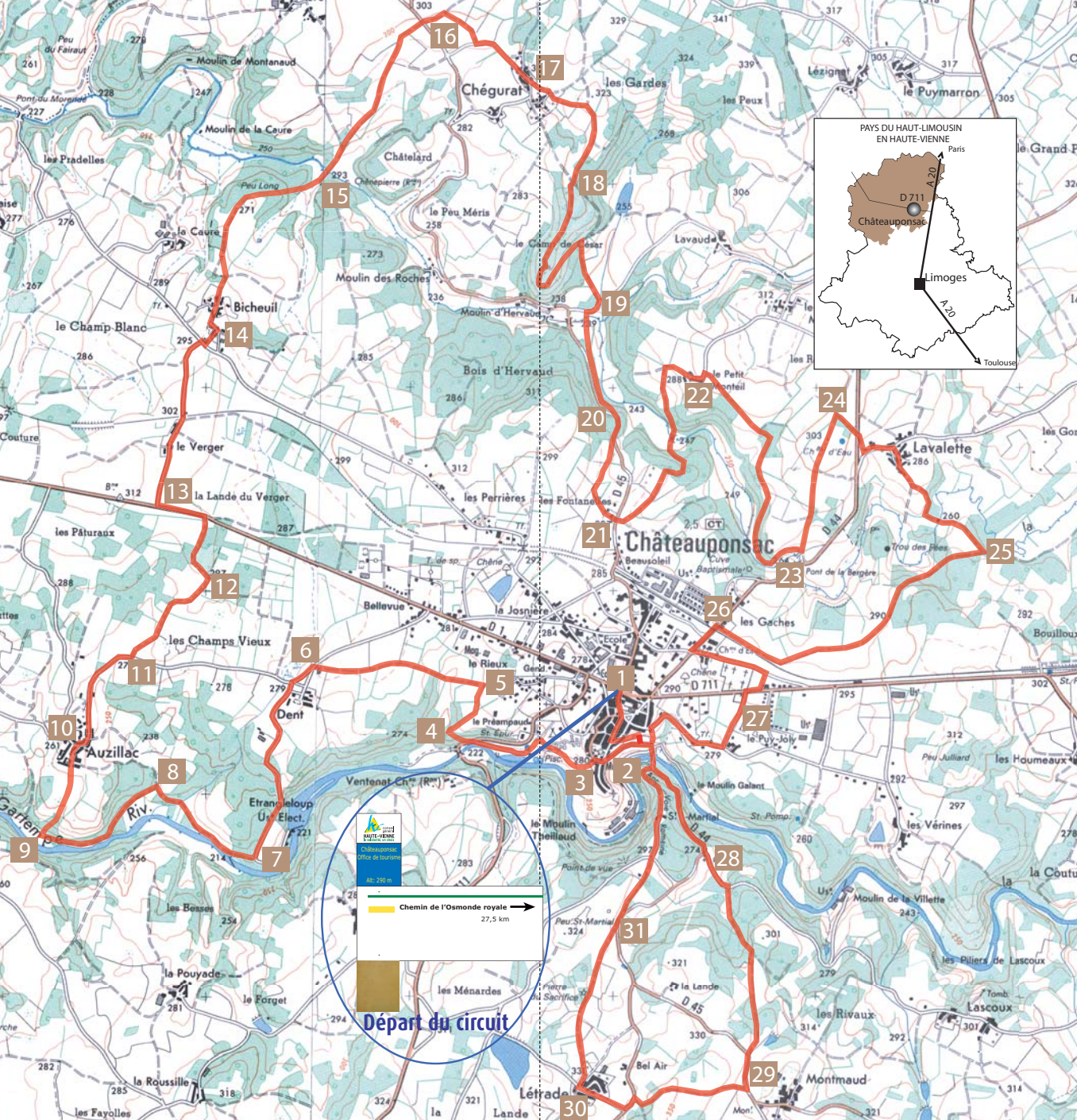
CHÂTEAUPONSAC  
"Le chemin de l'Osmonde Royale"  
8 h - 27,5 km

Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)



PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 24 puis suivre la D 711 en direction de Châteauponsac.

Départ : A l'Office de Tourisme, place Mazurier.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
8 h	27,5 Km	jaune	difficile	128 m



## Itinéraire

A noter : des variantes équestres et VTT sont fléchées sur le terrain.



- Départ à l'Office de Tourisme, place Mazurier. Aux feux, prendre la route en direction de Saint-Pardoux. Arrivé à une grande place, suivre la direction du musée en prenant la rue Jeanne d'Arc qui descend. Puis prendre le Chemin des Anglais. Pour cela, passer sous la corniche située à votre gauche au niveau de la rue Lamarguerite et descendre jusqu'à la route.
- A la route, tourner à droite et remonter jusqu'aux maisons.
- Prendre à gauche dans la rue du Faubourg du Moustier. Faire 50 m et prendre à droite sur l'Impasse des Vignes. Emprunter le sentier en face qui descend, passer derrière le camping, descendre à la piscine et prendre le sentier qui longe la Gartempe jusqu'à la route.
- Arrivé au pont, traverser la route et prendre le sentier qui monte à droite derrière la maison aux volets bleus.
- A la première intersection, prendre le sentier qui part à gauche, puis au carrefour en T, prendre de nouveau à gauche. Continuer sur le chemin principal jusqu'à la route.
- A ce niveau, prendre la deuxième route à gauche et avancer jusqu'à l'intersection en Y. Prendre à gauche en direction de l'usine de la Roche Etrangleloup. Continuer tout droit, passer devant l'usine biochimique et avancer en restant sur la route.
- Au virage, prendre le sentier qui part à droite et qui rejoint la Gartempe.

- Admirez le point de vue sur la vallée de la Gartempe au niveau de l'usine électrique d'Etrangleloup.*
- Avancer jusqu'à une intersection et prendre à gauche, sur un sentier ensablé. Sur votre gauche vous pourrez observer un cours d'eau qui rejoint la Gartempe.
- Continuer tout droit et après environ 1 km, prendre à droite la route qui remonte sur le village d'Auzillac.
- Observez de superbes falaises rocheuses ainsi que des champs de narcisses à la bonne saison.*
- Traverser le village en prenant la ruelle de droite. Puis rejoindre la route et prendre la direction de Dent.
- Au village, admirez l'habitat typique de la région ainsi qu'une inscription et une croix de Malte gravée sur le linteau d'une porte du bâtiment central.*
- Continuer sur la route et prendre le deuxième sentier qui part à gauche (à environ 300 m).
- A l'intersection suivante, prendre le sentier qui part à gauche et rejoindre la route en restant sur le chemin principal.
- Prendre à gauche sur la route et faire 200 m pour prendre la direction du village du Verger. Traverser le Verger et atteindre le village suivant en restant sur la route.
- A l'entrée du village, observez un ancien lavoir ainsi qu'une pompe à eau.*





Vallée de la Gartempe

- 7 Au virage, prendre le sentier qui part à droite et qui rejoint la Gartempe. Cependant, juste avant en continuant sur la route vers l'usine électrique d'Etrangleloup (propriété privée), descendre et admirer le point de vue sur la gauche de la vallée de la Gartempe et Châteauponsac.
- 8 Avancer jusqu'à une intersection et prendre à gauche sur un sentier ensablé. Sur votre gauche, vous pourrez observer un cours d'eau qui rejoint la Gartempe.
- 9 Continuer tout droit et après environ 1 km, prendre à droite le sentier qui remonte sur le village d'Auzillac.  
 *A cet endroit, observez des superbes falaises rocheuses ainsi qu'à la bonne saison des champs de narcisses.*
- 10 Dans le village, prendre la ruelle à droite et traverser le village.  
 *Vous pouvez découvrir l'habitat rural de la région et admirer une inscription et une croix de Malte gravée sur le linteau d'une porte du bâtiment central.*
- 11 Continuer sur la route et prendre le deuxième sentier qui part à gauche (à environ 300 m).
- 12 Continuer le chemin sur la droite puis de nouveau à droite (à 250m) jusqu'à la route.
- 13 Arrivé à la route, tourner à gauche et avancer jusqu'à la ferme afin de rejoindre le chemin emprunté à l'aller situé sur la droite.
- 14 Continuer tout droit jusqu'à Châteauponsac. Avancer jusqu'à la chapelle Notre-Dame-de-Toute-Bonté et tourner à droite pour rejoindre l'Office de Tourisme.

### La Vallée de la Gartempe

Photo de couverture

Bien connue des pêcheurs, cette rivière vive et pressée, limpide et profonde, dévoile son caractère sauvage. Son cours impétueux passe de gorges encaissées à des milieux de prairies favorables à une biodiversité variée. Le saumon d'atlantique y est présent grâce à un plan de réintroduction.

## En chemin :

- Intérêts architecturaux : le vieux Châteauponsac, le faubourg du Moustier, le village d'Auzillac, la porte Peyrine, la chapelle Notre Dame de Toute Bonté... ;
- Vue sur la vallée de la Gartempe et sur Châteauponsac ;
- Le musée Ethnographique René Baubérot ;
- Le chemin des Anglais ;
- A la bonne saison (mai et juin) : champs de narcisses.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme de Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 57 57

En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détrit, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leurs responsabilités (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CDT 87, OT Gartempe-Saint-Pardoux.



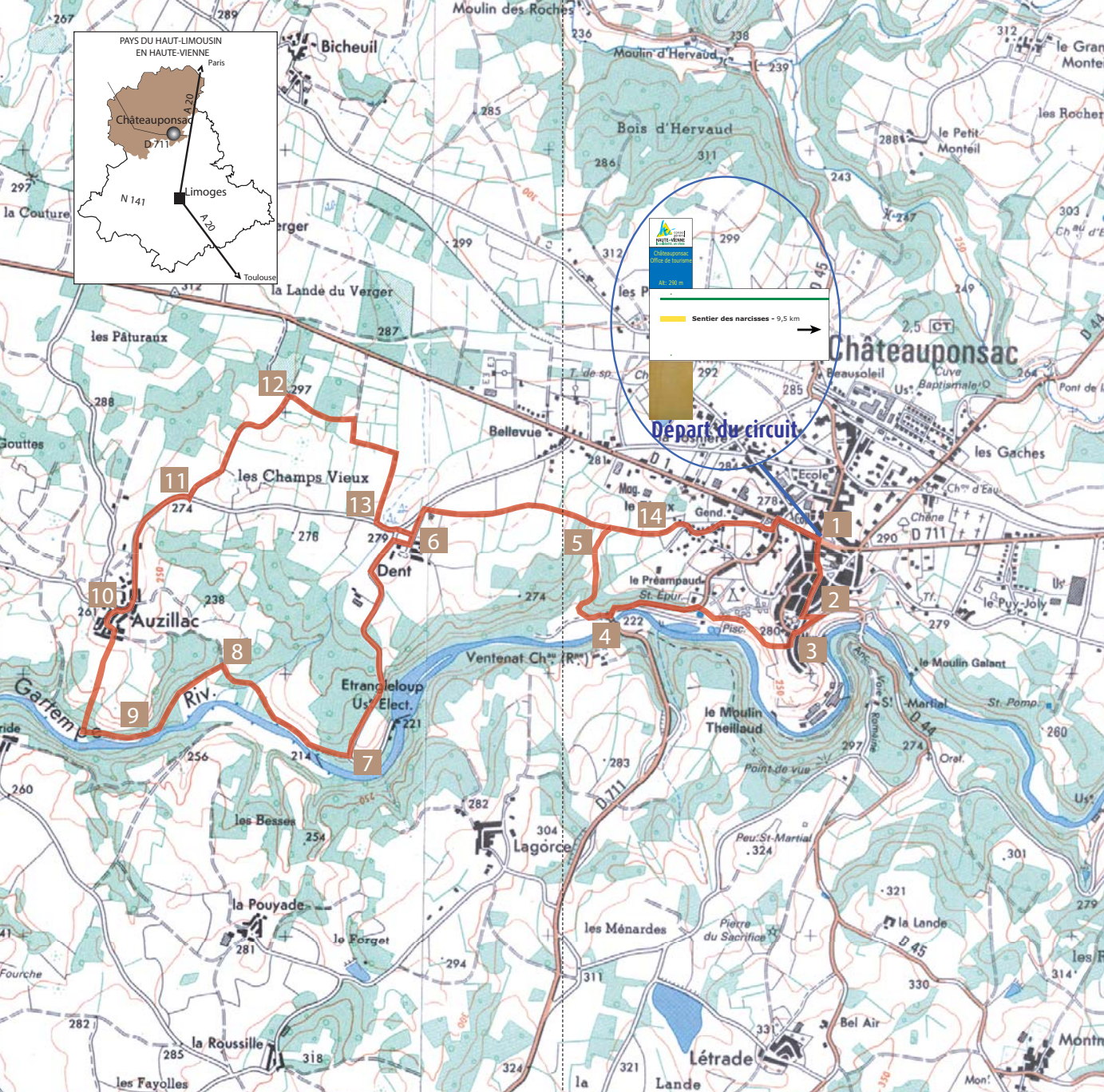
CHÂTEAUPONSAC  
"Sentier des narcisses"  
2 h 15 - 9,5 km



Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 24 puis la D 711 en direction de Châteauponsac.

Départ : A l'Office de Tourisme, place Mazurier.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
2 h 15	9,5 Km	jaune	facile	76 m

Les pratiques accessibles

Continuité d'itinéraire

Mauvaise direction

Changement de direction

## Itinéraire

A noter : des variantes équestres et VTT sont fléchées sur le terrain.

- Départ à l'Office de Tourisme, place Mazurier. Aux feux, prendre la direction de Saint-Pardoux. Arrivé à la grande place, prendre la rue qui descend à droite en suivant la direction du musée. \* Puis prendre le "chemin des Anglais". Pour cela, passer sous la corniche située à votre gauche au niveau de la rue Lamarguerite et descendre jusqu'à la route.
- \* Pour les cavaliers et VTT, continuer tout droit, traverser le carrefour et continuer en face du faubourg du Moustier.
- A la route, tourner à droite et remonter jusqu'aux maisons.
- Prendre à gauche dans la rue du Faubourg du Moustier. Faire 50 m et prendre à droite l'impasse des Vignes. Emprunter le sentier en face qui descend, passer derrière le camping, descendre à la piscine et prendre le sentier qui longe la Gartempe jusqu'à la route.
- Arrivé au pont, traverser la route et prendre le sentier qui monte à droite derrière la maison aux volets bleus.
- A la première intersection prendre le sentier qui part à gauche, puis au carrefour en T, prendre de nouveau à gauche (on prendra le sentier sur la droite pour revenir à Châteauponsac). Continuer sur le chemin principal jusqu'à la route.
- A ce niveau, prendre la deuxième route à gauche et avancer jusqu'à l'intersection en Y et prendre à gauche en direction de l'usine électrique de la Roche Etrangleloup (on reviendra par la droite pour fermer la deuxième boucle). Continuer tout droit, passer devant l'usine de biochimie et avancer en restant sur la route.






Pont

## 'Sentier de Chênepierre'

 (sur la carte)

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
2 h 15	9 Km	jaune	facile	42 m

- 1 Se garer en face de l'Office de Tourisme, place Mazurier. Prendre la venelle à gauche du monument aux morts qui descend au square Camille Guérin.
- 2 Prendre la première à droite au niveau du buste de Camille Guérin et suivre l'avenue de la Josnière.
-  *A voir : sur votre gauche la chapelle Notre Dame de Toute Bonté (XIème, XVIIème, XVIIIème siècle)*
- 3 Continuer toujours tout droit en direction du village Les Perrières. Passer sous le pont et traverser le village en restant sur la route principale.
- 4 Après les dernières maisons du village, dont celle en ruine, prendre à droite, le deuxième sentier qui descend très légèrement.
- 5 Continuer toujours tout droit et au carrefour en T, suivre le chemin qui part à droite.
- 6 A l'intersection suivante, prendre à droite et traverser la Semme en empruntant le pont de Chênepierre. Prendre ensuite le sentier qui monte en face.
- 7 Avancer tout droit jusqu'à la route goudronnée. Traverser cette route et prendre le sentier en face situé entre deux parcelles.
- 8 Rejoindre de nouveau la route goudronnée et tourner à gauche en direction du village de Chégurat.
- 9 Dans le village, prendre la petite route qui monte sur la gauche au niveau de la borne à incendie. Prendre ensuite le deuxième sentier à gauche et 200 m plus loin, suivre le sentier partant sur la droite.
- 10 A l'intersection suivante, prendre à droite puis tout de suite à gauche en direction du Camp de César. Continuer alors tout droit et une fois au carrefour en T, prendre à droite le chemin qui descend à la route.
- 11 Traverser la route et prendre en face le chemin qui passe sur la Semme. Après avoir passé les deux ponts, continuer tout droit par le chemin jusqu'à la route.
- 12 Tourner à gauche au niveau de la route, faire 100 m et prendre le sentier en terre qui monte sur la droite. Avancer sur le sentier jusqu'à rejoindre la route au niveau des premières maisons de Châteauponsac.
- 13 Tourner à gauche sur la route et continuer toujours sur celle-ci pour atteindre le bourg et l'Office de Tourisme.

## En chemin :

- Sentier de Chênepierre : Pont de Chênepierre, camp fortifié : camp de César, chapelle, square des jeunes, vue sur la vallée de la Semme, village de Chégurat ;
- Sentier du Petit Monteil et de Lavalette : Square des jeunes, pont du petit Monteil, pont de la Bergère, cuve baptismale trilobée, ancienne route du tramway, village de Lavalette, pont sur la Semme.

## HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme Gartempe-Saint-Pardoux  
Tél : 05 55 76 57 57  
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site  
[www.tourisme-hautevienne.com](http://www.tourisme-hautevienne.com) ou 05 55 79 04 04

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritrus, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)  
ou au tél : 05 55 79 04 04

Météo : 05 55 36 84 87 - Secours : 18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site [www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com). Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.  
Crédit photo : CDT 87, D. Guillemain



## CHÂTEAUPONSAC

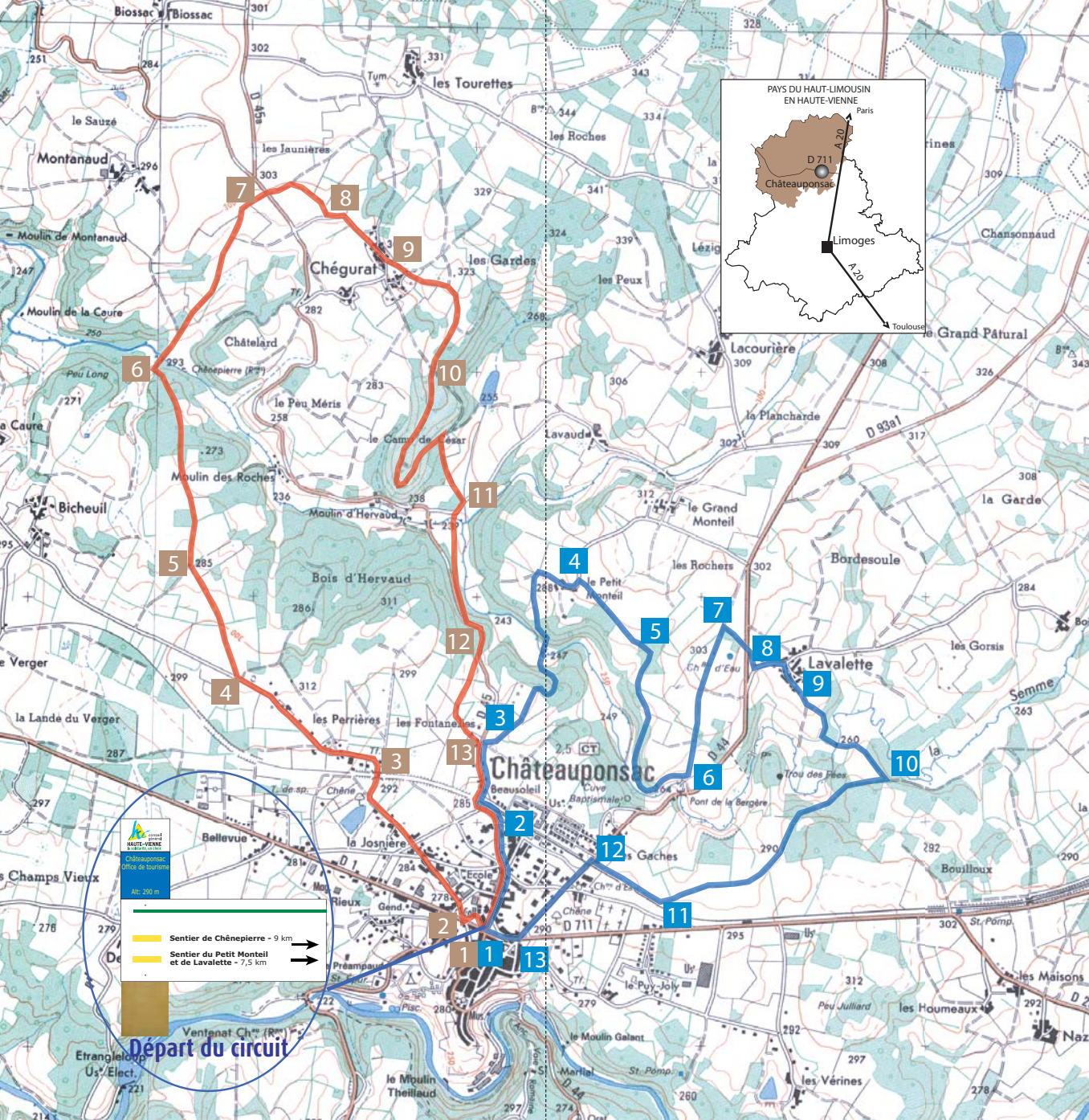
"Le Sentier du Petit Monteil et de Lavalette" (7,5 km - 1 h 50)  
"Le sentier de Chênepierre" (9 km - 2 h 15)



Tous nos chemins mènent à vous  
[www.randonnee-hautevienne.com](http://www.randonnee-hautevienne.com)

PAYS DU HAUT-LIMOUSIN





## Info pratique

Accès : De Limoges, prendre l'A 20 en direction de Paris. Prendre la sortie 24 puis suivre la D 711 en direction de Châteauponsac.  
 Départ des circuits : A l'Office de Tourisme, place Mazurier.

Les pratiques accessibles

Continuité d'itinéraire

Changement de direction

Mauvaise direction

## Itinéraire

*"Sentier du Petit Monteil et de Lavalette"* (sur la carte)

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
1 h 50	7,5 Km	jaune	très facile	43 m

- Se garer en face de l'Office de Tourisme, place Mazurier. Prendre la route à droite.
- Rester sur la route et suivre la direction de Magnac-Laval.
- A la sortie de Châteauponsac, prendre le chemin à droite puis après 200 m, prendre tout de suite à gauche. Continuer sur le sentier principal et passer sur le pont au-dessus de la Semme puis remonter jusqu'au village du Petit Monteil.
- Traverser le village et emprunter la route. Faire 50 m et tourner à droite en direction "Le Monteil". 200 m plus loin, quitter la route en prenant le sentier situé en face.
- Rester sur le sentier de droite à chaque intersection et avancer jusqu'à rejoindre le Pont de la Bergère.
- Une fois au pont, prendre le premier sentier qui monte sur la gauche (ne pas rejoindre la route).
- Passer à côté du château d'eau, faire 200 m et prendre la 1ère à droite qui rejoint la route.
- Traverser la route et emprunter le petit sentier en face qui descend. Prendre à gauche sur la route pour accéder au village de Lavalette.
- Traverser le village en prenant la 1ère ruelle à droite puis prendre de nouveau à droite au niveau de la ferme et à l'intersection suivante, prendre le sentier qui part sur la gauche (le sentier à droite vous mènera au "Trou des Fées").
- Après avoir passé la Semme, arrivé au carrefour de 4 chemins, prendre le chemin le plus à droite puis rester toujours sur le sentier principal qui continue tout droit.
- Juste avant d'arriver à la route et au cimetière, prendre le sentier à droite (ancienne voie ferrée) et avancer jusqu'à la route D 44.
- Prendre à gauche et rejoindre la D 711. Passer devant un nouveau château d'eau et un superbe chêne.
- Tourner à droite pour entrer dans le bourg et regagner l'Office du Tourisme.

Limoges, le 03 avril 2017

■ GROUPEMENT GESTION  
DES RISQUES

Service Prévision – Groupement NORD

■ N°2017-384 /ST/MC  
Affaire suivie par :  
Lieutenant Sylvain TURLE

## AVIS TECHNIQUE

**Objet : Demande de renseignements relatifs à un projet d'implantation de parc éolien**  
- Projet intéressant les communes de Saint Symphorien sur Couze, Roussac, Saint Pardoux et Le Buis

**Projet présenté par : IDE Environnement représentée par Mme Pauline Page**  
- 4 rue Jules Védrières  
- 31400 TOULOUSE

**Réf. : Courrier daté du 23 février 2017**

**Votre courrier du :** 23 février 2017  
**Reçu le :** 27 février 2017

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis le dossier relatif à l'affaire citée en objet.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'étude de ce projet n'appelle aucune observation particulière de ma part.

Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne,



Colonel Maxence JOUANNET

**Destinataire :**  
IDE Environnement  
4 rue Jules Védrières  
31400 TOULOUSE  
**Affaire suivie par :** Mme Sandra JEANNOT, chef de projet



**SDIS de la Haute-Vienne**  
**2, avenue du Président Vincent Auriol**  
**BP 61 127**  
**87052 LIMOGES RP Cedex**

Toulouse, le 23 février 2017

**V/ref : B2CEO87**

**Personne à contacter :**

Pauline PAGE – 05 62 16 72 72  
4 rue Jules Védrières BP 94204  
31031 Toulouse Cedex 4  
p.page@ide-environnement.com

Innovation  
Développement  
Etudes

SDIS 87 N° 1403	
DATE 27 FEV. 2017	
DIR	ASDT
ADJ	
FOR	GTSE
COM	GTSO
DIV	UDSP

*Cy Lequette*

Objet : Demande de renseignements sur le risque d'incendie  
P.J : Plan de localisation de la zone d'implantation du projet

Madame, Monsieur,

EDF Energies Nouvelles étudie l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis dans le département de la Haute-Vienne.

La société IDE Environnement a été mandatée par EDF EN afin de réaliser l'étude d'impact de ce projet. Dans le cadre de notre mission et afin de réaliser l'état des lieux des enjeux environnementaux de la zone d'implantation du projet, nous recherchons des données sur le risque d'incendie sur les communes précédemment citées.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons afin d'obtenir les données suivantes :

- Des informations sur les contraintes en matière d'incendie sur la zone d'étude (cf. cartes en pièces jointes) et sur les communes sus-mentionnées
- Des préconisations associées à l'implantation d'un parc éolien et des mesures à prévoir dans la conception du projet en lien avec le risque feu de forêt.

Les recommandations, les remarques ou avis que vous nous transmettez seront indiqués dans l'étude d'impact et/ou joint en annexe.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Toulouse**  
4, rue Jules Védrières BP 94204  
31031 Toulouse cedex 4  
Tél : 05 62 16 72 72  
Fax : 05 62 16 72 79

Pauline PAGE  
Chef de projet

**Bordeaux** (agence)  
Rue des Terres Neuves Bat. 19  
33130 Bègles  
Tél : 05 40 13 03 44  
Fax : 05 62 16 72 79



